37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau 15 (rue Bonaparte).*

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT

(1534-1591)

III. Chandieu en Beaujolais et en exil. 1563-1572.

Dans le chapitre précédent nous avons rendu compte de l'activité de La Roche comme pasteur de Paris, et, pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, nous avons relaté ses rapports avec l'Église de cette ville pendant les années mêmes où la force des circonstances l'en tenait éloigné, jusqu'au moment où le commencement de la seconde guerre de religion, en septembre 1567, mit un terme définitif à ce ministère. Il nous faut reprendre maintenant d'un peu plus haut le fil de notre narration, savoir à l'issue de la première guerre civile, au printemps de 1563, guerre qui amena dans la vie de La Roche d'importants changements.

Ce n'est qu'à ce moment qu'il eut des nouvelles certaines du sort de son frère aîné, qui, répondant à l'appel de Condé, avait pris les armes en 1562 pour défendre la cause protestante, à laquelle ce jeune gentilhomme avait déjà donné tant de preuves de son attachement. Il s'était trouvé en dernier lieu à la bataille de Dreux, le 19 décembre; dès lors l'on ne savait plus rien de lui. Le 12 janvier 1563, Bèze écrivait d'Orléans à Calvin[1]:

1. *Calvini Opera*, t. XIX, p. 633.

« Nous n'oyons nulles nouvelles de Monsieur de Chandieu, qui nous fait conclure qu'il est plutôt mort qu'autrement. » Cependant, le 23 mars, on annonçait à son frère qu'il était prisonnier du sieur de Crenay, l'un des gentilshommes du feu duc de Guise. Mais c'était un faux bruit, qui fut bientôt démenti; et l'on acquit la certitude qu'il avait bien réellement été tué dans la bataille.

Par ce douloureux événement La Roche, jusque-là frère cadet, devenait chef unique de la famille et possesseur de tous ses biens[1]; aussi ne sera-ce plus sous le nom de Monsieur *de La Roche*, mais sous celui de Monsieur *de Chandieu*, qu'il sera désigné désormais[2]. Mais ni titre ni accroissement de fortune ne changeront rien à la simplicité de son genre de vie, pas plus qu'à sa vocation pastorale et à son entier dévouement à l'œuvre de Dieu. Selon la parole du Christ, son cœur était là où il avait son trésor; et ce dernier était de ceux que le monde ne peut ni donner ni ravir, et auquel il n'ajoute ni n'enlève rien.

Chandieu profita des loisirs forcés que l'édit d'Amboise lui imposait, comme pasteur de Paris, pour mettre ordre à ses affaires privées, pour rentrer en possession de son château de Pole, confisqué pendant la guerre, et pour y installer une jeune châtelaine. Son cœur avait fait choix de noble demoiselle Françoise de *Felins*, dame de *Folleville*, de la famille des seigneurs de *Banthelu*, tout dévoués à la cause réformée, ce qui leur avait valu l'année précédente le saccagement de leur manoir. Le 30 mai 1563 nous trouvons La Rivière et de Lestre, les

1. Dans un testament, qu'il signait le 9 septembre 1567, il porte les titres suivants : Antoine de *Chandieu*, seigneur du dit lieu en Dauphiné, de *Pole* et de *Prepiers* (en Beaujolais); il aurait pu ajouter encore ceux de seigneur de *Chabottes* et de *Viellecourt* (Mâconnais), de *Grevilly* (Bourgogne), de *La Roche* (Dauphiné) et de *Folleville* (Beauce).

2. Néanmoins on l'appellera souvent, quoique improprement, *la Roche-Chandieu*, de la même manière que Philippe de Mornay, sieur du Plessis, est couramment appelé Duplessis-Mornay.

fidèles amis et collègues de Chandieu, l'assistant comme témoins à son contrat de mariage; les noces furent célébrées le 20 juin suivant.

Nous savons malheureusement trop peu de chose sur cette excellente femme; compagne dévouée, elle sera associée pendant vingt-huit ans à la vie si souvent agitée et pénible de son mari, partageant sa foi, ses espérances et ses tristesses, portant avec lui le fardeau des soucis et des dangers, prenant sa grande part dans l'éducation de leurs nombreux enfants, et lui fermant enfin les yeux sur la terre d'exil. Partout, à côté de Chandieu, nous trouvons la trace de sa vaillante épouse, sans que nous puissions cependant, faute de renseignements suffisamment précis et nombreux, fixer avec netteté sa figure et son individualité.

Fort de cet appui et de cette affection, le pasteur continua avec un renouvellement d'ardeur à travailler sans relâche au bien des Églises de France: comme nous l'avons dit, il profitait de ses séjours à Banthelu pour s'occuper de moins loin de son troupeau de Paris et de tous ceux de l'Ile-de-France. — Il ne résidait guère dans son fief de Chandieu, en Dauphiné, à trois lieues de Lyon; son domicile habituel était à *Pole, en Beaujolais*, d'où il rayonnait facilement en Bourgogne, en Lyonnais et jusqu'à Genève.

Dans la première de ces provinces, où la guerre avait dissipé plus d'une Église florissante, il ne craint aucune fatigue pour travailler à les réorganiser; mais il lui faut lutter, non seulement contre la haine du clergé et d'une grande partie de la population, mais encore contre l'opposition illégale et systématique du lieutenant du roi, Gaspart de Saulx, sieur de Tavannes, lequel, comme le dit son fils[1], « penchant aux nouveaux desseins de la reine, faisait requérir les États de Bourgogne

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx;* édition du Panthéon, p. 303. Voyez aussi *Mémoires de Guillaume de Saulx*, p. 435.

que l'Édit de la religion huguenote n'y fût établi. » C'est au milieu de difficultés et de vexations sans cesse renaissantes[1] que les protestants réussissent à rétablir les prêches autorisés par l'édit pour Auxerre (à Cravant, c'est-à-dire à cinq lieues de distance), pour Avallon, pour Châlon, pour Dijon (à Nuits), pour *Châtillon-sur-Seine*, pour *Mâcon*, pour *Autun*, etc. En 1564 nous constatons de courts séjours de Chandieu dans ces trois dernières villes. Il était soutenu dans ce travail de restauration par le zèle qui animait la population réformée dans son ensemble, comme le témoigne un touchant détail, rapporté par un adversaire déclaré, le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne ; il raconte qu'à Mâcon, où les huguenots édifiaient un temple, « tous les jours ils y besongnent de telle fureur que les gentilzhommes et les damoiselles y portent la hoste (hotte)[2] ».

Mais, dans cette province, où les protestants sont une petite minorité et ont affaire à l'arbitraire le moins voilé, la situation des Églises est fort précaire ; ainsi celle d'Autun, qui, en décembre 1563, n'avait pu établir son prêche qu'en dehors même des faubourgs, le vit reléguer, en août 1564, « à une lieue de la ville, dans un endroit isolé, d'un accès difficile et couvert de bois[3] », pour être enfin simplement supprimé l'année suivante. Aussi Chandieu cherche-t-il à établir des cultes réguliers dans les fiefs appartenant à des seigneurs protestants, comme le permettait l'édit; par là les troupeaux seront protégés, et il sera plus facile de maintenir dans la piété et dans la vie chrétienne la noblesse réformée, et de l'assujettir à la discipline ecclésiastique. Nous lisons dans son *Journal*, à l'année 1564 :

« 16 juillet. L'église d'*Amanzé* est fondée. Dieu veuille la protéger, la fortifier et la conserver, par notre seigneur Jésus-Christ, et bénir ainsi

1. Voyez-en le détail dans des historiens très catholiques, comme Abord, *Histoire de la Réforme... à Autun*, t. I, p. 213 suiv., 238 suiv., et Baudoin, *Histoire du protestantisme... en Bourgogne*, t. I, p. 309 suiv.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 202.

3. Abord, t. I, p. 240.

mon travail. Amen. — 29 octobre. J'ai été chez la dame de *Saint-André*[1] et y ai prononcé quelques discours, que Dieu veuille bénir. — 26 novembre. J'ai été à *Vinzelles*, pour rétablir l'Église de *Mâcon;* on y délibéra sur les réglements ecclésiastiques à établir parmi la noblesse (*de ecclesiae ordine inter nobiles erigendo*) ».

C'est ainsi encore, à ce que rapporte M. Bordier[2], qu'en 1566 Chandieu prêcha souvent à *Vaux-Mazille*, chez Gilbert *Regnaud*, protestant zélé, dont le manoir abritait le culte de l'Église de *Cluny*.

Il va sans dire que ces cultes dans les châteaux sont en exécration à Tavannes aussi bien que ceux des villes, et qu'il fera tout son possible pour les empêcher. Le 21 avril 1565, il écrit au roi[3] : « Il y a plusieurs gentilhommes et autres qui ont quelques petits fiefs nobles, sous ombre desquels ils font prêcher et y reçoivent plusieurs gens de toutes qualités. » En vrai soldat qu'il est, il aimerait être autorisé à les disperser par la force armée. Cette autorisation ne venant pas, il n'en prendra pas moins sur lui de tendre un piège à ce baron de *Vinzelles*, chez lequel nous avons vu Chandieu se rendre, et qui a un prêche sur ses terres ; heureusement que le coup de main, par lequel des affidés subalternes devaient enlever ce gentilhomme, ne réussit pas[4].

1. S'agissait-il de la veuve du maréchal de Saint-André, Marguerite de Lustrac, dont Brantôme dit positivement qu'elle était *de la religion?* Le pasteur, dans ce cas, devait avoir plus d'une chose à dire à cette ouaille, soit comme à une mère ayant perdu cette année sa fille unique, soit comme à une femme dont la réputation avait souffert autrefois par ses rapports avec le feu roi de Navarre, et, tout récemment, grâce à son engouement pour le prince de Condé auquel elle venait de donner le splendide domaine de Valery, en Bourgogne. — Ou s'agissait-il peut-être d'un membre de la famille de Loriol, possédant le fief de *Saint-André-le-Bouchoux*, en Bresse, famille réformée dont nous sommes en mesure de constater la liaison avec celle de Chandieu, mais dix-huit ans plus tard, il est vrai ?

2. *France protestante*, 2e éd., t. III, p. 1054.

3. *Correspondance des Saulx-Tavannes*, recueillie par Pingaud, Paris, 1877, p. 194.

4. *Ibidem*, p. 81.

Par cette activité pastorale, qui ne restait pas infructueuse, Chandieu attira sur lui l'inimitié de toute la noblesse catholique ; mais ce dévouement, accompagné d'une grande sagesse, lui assura la confiance reconnaissante de toutes les Églises de la Bourgogne, dont il sera le conseiller écouté et qu'il représentera constamment dans les synodes, et lui acquit de nombreuses et chaudes amitiés.

Mais c'est tout spécialement à l'Église de *Lyon* qu'il consacre son temps et ses forces[1]. De création ancienne déjà, cette congrégation s'était fort accrue en nombre et en importance pendant la première guerre, où la ville était restée aux mains des protestants; Viret y exerçait, depuis le mois de juin 1562, un ministère très apprécié et une influence considérable, si bien que, au dire de d'Aubigné[2], « Lyon avait été pris plus par la langue de Viret que par les épées de ses citoyens. » C'est sous la présidence de ce Réformateur que s'y assembla, en août 1563, le quatrième synode national, aux travaux duquel Chandieu aussi prit part. Le maréchal de Vieilleville, lieutenant général du roi en Lyonnais, etc., tout en rétablissant la messe à Lyon, en juin 1563, avait laissé aux protestants l'usage de trois des principales églises de la ville.

Mais dès lors les temps ont rapidement changé ; les difficultés et les vexations deviennent de jour en jour plus nombreuses, depuis que le roi a ôté, en juillet 1564, le gouvernement de la ville au comte de Sault, bienveillant envers les protestants, pour le confier provisoirement à Jean de Losses, capitaine de ses gardes, puis définitivement, quelques mois après, au duc de Nemours entièrement inféodé au parti des Guises. Non seulement celui-ci a sous lui, comme lieutenant général, le tyran-

1. Pour l'histoire de cette Église je me suis servi avec reconnaissance des consciencieux travaux de M. le pasteur Puyroche, publiés dans le *Bulletin*, t. XII, p. 480, t. XVIII, p. 305, etc., et dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. VIII, p. 507-508, auxquels je renvoie une fois pour toutes.

2. *Histoire universelle*, édit. de 1626, t. I, p. 202.

nique président de Birague, « une âme damnée de la reine-mère, un Italien sans hésitation ni scrupule[1] », mais il a lui-même des raisons personnelles pour se conformer servilement aux désirs des prêtres, fût-ce même contre la volonté expresse du roi, car il a besoin de leur appui pour emporter la scandaleuse annulation de son mariage avec Françoise de Rohan. Aussi les protestants de Lyon sont-ils livrés sans défense à la haine de leurs adversaires.

Dans la seule année 1565, ils se voient privés coup sur coup de quatre, presque de cinq de leurs pasteurs : le 25 juin, à l'occasion d'une émeute, le trop bouillant provençal Jacques *Roux* (appelé aussi *Ruffi*) est expulsé de la ville; puis, en août, on applique au vaudois Pierre *Viret* et au neuchatelois David *Chaillet* l'édit royal interdisant la résidence dans le royaume aux ministres étrangers; la même mesure peut frapper d'un jour à l'autre Jean-François *Sallvard*, du val d'Aoste, installé seulement depuis novembre 1564, de sorte que, de l'avis du Consistoire, il doit s'abstenir pour le moment de tout exercice public de son ministère[2]; enfin, vers la fin de l'année, Christophe *Fabri* est rappelé par son Église de Neuchatel, que la mort a privée de Farel. — L'ébranlement causé par tant de départs pouvait être tout spécialement funeste à une Église aussi nombreuse et composée d'éléments très divers; d'autant plus que, dans ces années, elle était souvent travaillée intérieurement par des dissensions de doctrine suscitées tantôt par des adhérents de Castalion, tantôt par des sectaires anabaptistes, ou encore par des divergences de vue sur la sainte Cène. Aussi Chandieu n'hésite-t-il pas à venir seconder les ministres restés sur la brèche, Jacques *Langlois*, Jean *Boulier dit La Roche*, *Payan* et Jean *Chassanion*, ce dernier venu en mars et précédemment à Montpellier; dès le 15 octobre 1565, Chandieu devient temporairement pasteur de Lyon. Ce ministère ne paraît pas avoir

1. Expression de M. Baguenault de Puchesse.

2. Ayant obtenu, en novembre 1565, des lettres de naturalisation, Sallvard put remplir sans entraves ses fonctions jusqu'en 1567. Voy. *Bulletin*, t. XXXVI, p. 624.

duré plus de quelques mois, au bout desquels des pasteurs nouveaux purent être installés[1]; mais dès lors il ne cessera pas de s'occuper de cette Église, pour laquelle des jours de plus en plus sombres approchent.

Des trois temples que les réformés de Lyon construisaient de leurs propres deniers pour remplacer les églises qu'on leur avait d'abord concédées, puis reprises, l'un, celui des Terreaux, est démoli en 1566 avant d'être achevé; les deux autres subissent le même sort l'année suivante, au début de la seconde guerre civile (septembre 1567). Alors, aux mesures vexatoires succèdent les iniquités : après l'expulsion prononcée contre tout habitant protestant « qui n'a ni biens, ni état, ni trafic notable », ce sont les confiscations des biens des riches, auxquels on avait permis de rester; puis l'emprisonnement de ceux qui refusent de se faire catholiques; les grands dépôts des imprimeurs de la Religion sont livrés aux flammes[2]. Déjà la soldatesque unie à la populace avait pu impunément se livrer au pillage et au meurtre; et les flots du Rhône avaient entraîné de nombreux cadavres protestants. Les pasteurs étaient spécialement recherchés, et deux d'entre eux, Pagès et Sallvard, furent jetés à l'eau; ce dernier en réchappa comme par miracle et put rejoindre à Genève ses collègues Langlois et Buy-

1. Jean *Le Gaigneux*, pasteur de Genève, fut prêté pour trois mois par l'Église de cette ville, à la fin de décembre 1565; rappelé en avril 1566, il fut remplacé par Gilles *Chausses*, pasteur de Vandœuvres, prêté en juin 1566. Le jeune et pieux Thomas *Buyrette*, fils d'un avocat au parlement de Paris, et qui était probablement un des fruits du ministère de Chandieu dans cette ville, devint pasteur à Lyon dès la fin de ses études à Genève, vers 1566. P. *Pagès* ou *Pagesi*, qui avait déjà été pasteur à Lyon, y revint; peut-être d'autres encore furent-ils nommés.

2. On prétend que l'on brûla alors la charge de plus de trois cents chariots d'ouvrages protestants, ce qui explique la rareté de ces produits, si nombreux pourtant, des imprimeries lyonnaises. Jean *de Tournes* en perdit pour la valeur de plus de quatre mille livres, sans compter les dégâts faits à sa maison; lui-même fut emprisonné au couvent des Célestins. Un autre éditeur très zélé de livres réformés, l'imprimeur Antoine *Vincent*, beau-père du pasteur Sallvard, mourut dans le huitième mois de sa captivité.

rette, qui avaient déjà réussi à atteindre la frontière, ainsi qu'un grand nombre de leurs ouailles. Genève, en 1567, comme de nouveau en 1568, est tellement encombrée de réfugiés, en grande partie Lyonnais, qu'elle ne peut subvenir à leur entretien que grâce aux secours envoyés du dehors.

A ce moment l'Église de Lyon est dissoute; et même la paix trompeuse de Longjumeau, en mars 1568, ne la relèvera pas de ses ruines; car, en contradiction flagrante avec les promesses de son édit, le roi défendra tout prêche à Lyon, les prisons de cette ville ne s'ouvriront pas toutes, et les biens confisqués à ses citoyens ne leur seront pas rendus, malgré les réclamations énergiques de Condé et de Coligny.

C'est le cœur ulcéré que Chandieu, pendant la seconde guerre, impuissant dans son isolement, entouré lui-même de dangers continuels, assiste à ce naufrage de tant d'Églises qui lui sont chères; il ne peut que crier à Dieu, pour ses frères et pour lui-même : « Seigneur Jésus-Christ, chef et roi de ton Église, efface nos péchés par ton sang répandu pour nous! Aie pitié de nous! Apaise ces troubles! Conserve ton Église! Viens à mon secours, assiégé comme je le suis de toutes parts. Par ton nom saint, à la gloire duquel ma vie et celle des miens est consacrée. » (10 novembre 1567.) — Puis, au moment où il apprend la prise de Mâcon par le duc de Nevers et ses Italiens : « Seigneur Dieu, prends soin de ton Église, et témoigne combien t'est précieux le sang des tiens, dont tu es le vengeur éternel. » (5 décembre 1567.) — Au milieu de ces tempêtes, nous comprenons que, tout en pleurant la mort de Calvin[1], son maître vénéré, il l'estimât heureux d'avoir été rappelé de cette terre avant de voir tous ces désastres :

1. Dans trois sonnets publiés par Bèze, à la suite de ses propres épitaphes sur Calvin, dans ses *Poemata*, et reproduits dans le *Bulletin*, t. IV, p. 327 et t. XII, p. 14, ainsi que deux fois dans *Calvini Opera*, t. V, p. 27, et t. XXI, p. 176. — C'est sans aucune preuve que, de nos jours, on a quelquefois attribué à Chan-

Je pensais que la mort aurait trop tôt fermé
L'œil, l'oreille et la bouche à ce chef vénérable.
. . . .
Mais quand je pense aux maux survenus après lui,
Et qu'on ne voit, on n'oit, on ne dit rien qu'ennui,
Que guerre, que tourment, qui de si près nous touche;
Alors je connais bien, Calvin, que tu es mort
En un temps propre à toi, et qu'heureuse est la mort
Qui t'a fermé ton œil, ton oreille et ta bouche.

Renfermé dans son château de Pole, dont il ne peut sortir, Chandieu se réconforte par l'étude assidue des saintes Écritures; à la date du 11 janvier 1568 nous lisons dans son Journal : « Aujourd'hui j'ai achevé la lecture de la Bible hébraïque, que j'avais commencée en 1561. » — Que l'on ne s'imagine pas, du reste, que cette étude de tout l'Ancien Testament dans son texte original représente seule les travaux de cabinet de notre pasteur pendant ces six années agitées; aux écrits que nous avons mentionnés dans le chapitre précédent il faut, en effet, ajouter la part qu'il prit aux réfutations de deux controversistes catholiques, *Villegagnon*, en 1562, et Claude *de Sainctes*, en 1567[1].

En mars 1568 la paix de Longjumeau ramena une lueur d'espérance; mais, hélas ! l'illusion ne dura que quelques jours. — Nous l'avons déjà montré par la manière dont l'édit

dieu six pièces de vers sur la mort de Coligny, signées A. D. C., reproduites deux fois dans le *Bulletin*, t. XXIV, p. 84, et t. XXVIII, p. 378; il me paraît peu probable qu'elles soient de lui.

1. Parmi les nombreux traités anonymes écrits par des réformés contre l'apostat Nicolas Durand, sieur de Villegagnon, nous ne savons quels sont les deux dus à la plume de Chandieu. — Dans la vive polémique sur la sainte Cène, suscitée en 1566 par une attaque du moine augustin et docteur de Sorbonne Claude de Sainctes contre Bèze, Chandieu écrivit : *Refutatio libelli quem Claudius de Sainctes, monachus, nuper edidit cum hac inscriptione : Examen doctrinae Calvinianae et Bezanae de cœna domini*. Genevae, 1567, in-8°; il y prenait le nom de *A. Theopsaltes* (en grec : chantre de Dieu), que nous le verrons employer encore en 1572 et 1573, tandis que quelques années après, en 1577, surgira celui de *Sadeel*, qu'il conservera jusqu'à sa mort.

fut officiellement violé, et cela dès sa promulgation, au détriment des réformés de Lyon : ceux qui dirigeaient les destinées de la France mentaient de propos délibéré par leur édit de paix, dont ils ne prirent jamais au sérieux les garanties accordées aux protestants. Si les huguenots ont déposé les armes et ne tombent plus sur les champs de bataille, un nombre effrayant d'assassinats isolés, restés presque tous impunis, vient décimer leurs rangs dans la plupart des provinces. Jean de Serres va jusqu'à fixer le chiffre de ces meurtres à dix mille en trois mois de paix, alors que six mois de guerre ouverte, qui les ont précédés, n'ont coûté à l'armée protestante que cinq cents morts ! Aussi Chandieu peut-il bien s'écrier dans sa plainte douloureuse[1] :

Quoi plus ? L'air, les champs, les rivières,
Sont témoins que les mains meurtrières
Nous ont ôté vie et repos ;
L'air retentit de cris et plaintes,
De sang les rivières sont teintes,
Les champs blanchissent de nos os.

C'est presque à ses côtés, et par un exemple tristement saisissant, qu'il a vu de ses yeux l'iniquité triompher ainsi par la violence : au sein de la noblesse voisine, en majorité catholique et hostile, il avait un ami, le baron Pierre *d'Amanzé*[2], « homme de mérite, dit de Thou, également recommandable par ses grandes qualités et par une admirable modestie » ; éloge confirmé par de Serres, qui le dépeint en ces termes : « Les qualités éminentes dont il était doué tant pour le corps que pour l'âme, rehaussées par une singulière modestie et bonne grâce, lui avaient à tel point conquis l'estime

1. *Ode sur les misères des Églises françoises.*

2. De Thou, *Hist. univ.*, livre XLIV. (Serrani) *Commentarii*, lib. VIII. — Les deux familles étaient si liées que, lorsque, en juin 1567, Chandieu et sa femme s'absentent de Pole, c'est à Amanzé qu'ils envoient en séjour les plus jeunes de leurs enfants.

dans tous les rangs, qu'il semblait impossible qu'un homme si aimable et si complaisant envers chacun eût un seul ennemi. » Huguenot zélé et pieux, une Église avait été fondée, comme nous l'avons dit, dans son fief par Chandieu[1]; très lié avec l'amiral, dont il avait épousé une parente, il s'était distingué dans la guerre, à la suite d'Andelot, de qui il était le lieutenant. Or, raconte Coligny[2], un matin de juillet 1568, « le seigneur d'Amanzé, sortant de sa maison et tenant un de ses petits enfants par la main, fut assassiné et misérablement tué à coup d'arquebuze par six hommes masqués, qui étaient en ambuscade derrière la muraille des fossés de sa maison. » — Condé et l'amiral eurent beau se plaindre auprès du roi et poursuivre la punition de ce lâche complot, dont on avait vu les fauteurs rentrer dans un château voisin, jamais justice n'en fut faite. Ce n'était qu'un gentilhomme huguenot. — « O Dieu vengeur, s'écrie à ce sujet Chandieu, juge éternel du monde, jusques à quand permettras-tu que les blasphèmes et la fureur des impies s'exercent impunément ! »

Il s'en était peu fallu qu'il ne partageât le sort de son ami et ne devînt victime du même guet-apens ; invité à se rendre à Amanzé pour le jour même du meurtre, il semble qu'un rêve l'ait engagé à retarder son départ, le préservant ainsi de la mort.

Quel crime poursuit-on donc dans cet homme de paix, auquel on peut bien appliquer ce qu'il dit lui-même de ses frères en la foi, affligés de l'état pitoyable de leur patrie :

> Ceux qui pour sa langueur soupirent
> Et qui sa santé lui désirent,
> Il (c.-à-d. le Français) les tient pour ses ennemis.

Son seul crime est d'être un huguenot; cela suffit. Aussi ne se lassera-t-on pas de lui dresser des embûches; s'il a échappé

1. Le pasteur de cette Église, Gabriel *Lignol*, mourut le 17 septembre 1571 à Pole, chez Chandieu.

2. Voy. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. III, p. 39.

cette fois, on cherchera à le surprendre en une autre occasion, et au besoin on le traquera chez lui; nous lisons en effet dans son Journal, à la date du 20 août 1568, peu de semaines seulement après le meurtre d'Amanzé : « Je suis sorti de ma maison, fuyant devant les embûches et les menaces des impies. Que mon Seigneur, pour le nom duquel je souffre ces choses, me conduise et me protège! Qu'il conserve ma famille et tout ce que j'ai, et me ramène heureusement sain et sauf auprès des miens intacts! Amen. » — Il erra neuf jours dans les environs, comme le cerf traqué par les chasseurs; enfin il peut écrire le 29 août : « J'ai traversé, non sans miracle, la rivière de la Saône à minuit. » — Sur cette rive gauche, il était à l'abri. — Il se rend à Genève, où il trouve la peste; de là à Lausanne, pour revenir encore à *Genève*, plus près des siens et à portée de leurs nouvelles.

Un mois après sa fuite, un édit du roi interdisait par toute la France l'exercice de la Religion et exilait tous les ministres; la troisième guerre civile avait commencé. — L'année suivante les biens de Chandieu étaient mis sous séquestre. Sa femme dut rester en France pour sauver, si possible, quelques débris de leur fortune et assurer le pain de la famille. — Cet exil, que Chandieu avait espéré devoir être de courte durée, le tint deux années entières loin des siens, partie à Genève (décembre 1568 à mai 1570), partie à Lausanne (6 septembre à 1er décembre 1568, et 4 mai à 22 septembre 1570)[1]. Pendant cette période sa femme ne put faire que deux courts séjours auprès de lui; le second, pour donner le jour à leur cin-

1. Il me paraît peu probable que, dans ce court espace de quatre mois et demi, interrompu encore par une absence en juillet, Chandieu ait professé en théologie à Lausanne, comme cela a été dit quelquefois; en tous cas il n'en parle pas dans son *Journal* et aucun témoignage contemporain ne le prouve. Par contre il semble avoir quelquefois prêché, car, en février 1573, le Conseil de Berne parlant de ce séjour dit: « Noble Antoine de Chandieu... par occasion des précédents troubles de France s'est retiré rière de notre obéissance pour la seureté de sa personne, rendant bon debvoir lhors de sa vocation en nostre ville

quième enfant, une petite Suzanne, qu'elle dut laisser à Lausanne sous la garde paternelle.

Pour notre exilé, l'éloignement des siens, des Églises de France, de la patrie, était rendu plus douloureux par la vue de la misère régnant à Genève, dont les ressources s'épuisaient à entretenir la foule toujours croissante des réfugiés, et que la peste visitait périodiquement[1]. Pour faire place à de plus pauvres que lui, il se fixe, en mai 1570, à *Lausanne*, où cependant l'affluence n'est guère moindre. Le bailli écrivait en 1569 au conseil de Berne qu'il y avait à Lausanne quinze cents réfugiés, entre autres quinze pasteurs; « ces derniers m'ont visité, dit-il, et ont conféré très aimablement avec moi; quelques-uns d'entre eux sont nobles, de bonnes maisons et personnes de marque. » — Les seigneurs de Berne y avaient déjà pourvu en ordonnant, en août 1568, aux autorités de Lausanne de « recevoir humainement, gracieusement et chrestiennement les pauvres estrangiers françois, affligés et persèquutés pour laz parolle de Dieu, et tant riches que pauvres, de quelle qualité qu'ils soient. »

Dans cette foule de fugitifs les ressortissants des provinces les plus rapprochées, le Lyonnais et la Bourgogne, sont naturellement très nombreux; aussi Chandieu y retrouve-t-il plus d'un ancien ami, dont les noms sont inscrits sur la liste des réfugiés reçus à cette époque à Lausanne : C'est Honoré *Sommat*, seigneur *Du Castellar*, conseiller au parlement de Provence, qui, le 12 juin 1570, présente au baptême Suzanne de Chandieu, en qualité de remplaçant du parrain, en ce moment absent; celui-ci, dont une partie de la famille du moins se

de Lausanne, avecq telle modestie que personne l'ouyant prescher n'auroit heu juste cause de se lamenter d'offense... » (Archives de Berne : *Welsches Missiven Buch*, vol. E, p. 364.)

1. Le 25 février 1570, à Genève, Chandieu signe, avec Sallvard et Chassanion, une lettre écrite à Fabri, à Neuchatel, par Des Gallards, au nom des « ministres et escoliers estrangers retirez en ce lieu pour la persécution de la guerre », lettre d'où il ressort que Fabri s'occupait activement de trouver des secours pour les pauvres réfugiés. (Communiquée par M. Herminjard.)

trouve à Lausanne, était l'ex-archevêque d'Arles, Jacques *Du Broulat*, baron de *Montjay* et seigneur de *Lisy*, apparenté aux Chastillons et depuis longtemps huguenot zélé et militant. — Le frère de cette petite Suzanne, Jacques de Chandieu, avait eu pour parrain, deux ans auparavant, ce Gilbert *Regnaud*, sieur de *Vaux*, juge à Cluny et principal soutien des protestants de ce lieu, dont nous avons mentionné déjà l'intimité avec Chandieu; maintenant ils se retrouvent sur les bords du Léman, après que Regnaud a obtenu sa liberté moyennant une rançon de trois mille écus. — L'Église de Màcon, dont Chandieu a eu souvent à s'occuper, est représentée, elle aussi, à Lausanne, entre autres par l'un de ses fondateurs, Olivier *Dagoneau*, receveur du roi en Màconnais, qui sort d'une dure détention; par l'avocat François *Moissonnier*, un fervent disciple de Ramus et qui fut par la suite un ami intime de Chandieu; et par noble Antoine *de Pize*, citoyen notable de Màcon, habitant en dernier lieu Lyon, où il semble être l'homme d'affaires ou le banquier de Chandieu; après la Saint-Barthélemy ils reviendront encore tous deux se fixer à Lausanne, et Pize y sera parrain, en 1575, de la petite Anna de Chandieu. — De l'Église de Lyon, nous mentionnons un des anciens, Ennemond *Perrin*, et l'avocat Antoine *Barnaud*, zélé pour la cause, le même sans doute qui, en 1561, avait été délégué à la cour par les protestants du Lyonnais; puis Julien *Perier*, « chantre de Lyon, avec 18 escholiers qui sont soubz sa charge, avec le pédagogue »; tout un pensionnat à ce qu'il paraît. — Parmi les ministres, nous en rencontrons quatre de Lyon, Jean-François *Sallvard*, Thomas *Buyrette*[1], Jacques *Langlois*, Jean *Chassanion*, et un de Châlons-sur-Saône, Nicolas *Divès;* celui-ci a trouvé à s'employer comme maître au collège de Lausanne,

1. Buyrette, après son départ de Lyon, séjourna à Genève, puis desservit d'août à décembre 1568 l'Église de Sainte-Marie-aux-Mines, d'où quelques excès de zèle, que l'étroitesse de luthériens farouches ne put supporter, le firent chasser; c'est alors qu'il se réfugia à Lausanne. — Sallvard et Chassanion se trouvent tantôt à Lausanne et tantôt à Genève.

tandis que Langlois a repris dans cette ville les fonctions pastorales qu'il y avait exercées déjà de 1559 à 1561, avant de venir à Lyon; c'est ce dernier qui a le privilège d'offrir l'hospitalité à l'illustre professeur du Collège Royal, Pierre de La Ramée, plus connu sous son nom latinisé de *Ramus*, lorsque, en juillet et août 1570, il donne à Lausanne avec grand succès un cours de logique; cet ennemi d'Aristote effrayait peut-être quelque peu notre Chandieu, qui fut son adversaire dans les questions d'organisation ecclésiastique, et qui partageait probablement les préventions de Théodore de Bèze contre ses innovations en philosophie.

Rappelons en passant quelles terribles brèches la Saint-Barthélemy fera, à deux ans de là, dans ce cercle d'amis qui se sont arrêtés un moment, comme des oiseaux voyageurs, dans l'oasis paisible de Lausanne : Du Castellar passera, en abjurant, du côté des persécuteurs, pour devenir même par la suite un fougueux ligueur; Langlois, Divès et probablement l'avocat Barnaud seront massacrés à Lyon; Buyrette et Ramus subiront le même sort à Paris; Regnaud, plus heureux, restera en Bourgogne, mais exposé continuellement aux embûches de ses ennemis et ne pouvant rétablir le prêche dans son château de Vaux; Moissonnier sera retenu longtemps dans les cachots de Mâcon, incapable de réunir la forte somme exigée en échange de sa liberté, puis finira par se retirer à Genève, ainsi que Dagoneau; Chandieu, fugitif, ainsi que son ami de Pize, viendra de nouveau, et pour plusieurs années cette fois, chercher auprès de ses amis de Lausanne un asile tutélaire pour lui et les siens, et les consolations de la sympathie chrétienne; plus tard, il retrouvera dans de fréquentes visites à Genève, Sallvard, revenu de Francfort, Moissonnier, Dagonneau et tant d'autres.

Mais, après cette digression anticipée, revenons aux années 1569 et 1570 pour chercher à nous rendre compte des pensées

qui occupent l'âme de Chandieu dans ce premier exil. Malgré les douceurs de l'amitié et d'une bienveillante hospitalité, l'exilé soupire ardemment après le jour du départ, qu'il supplie son Dieu de hâter : « Que le Seigneur me garde et bénisse mon labeur ; que bientôt il me ramène d'ici auprès des Églises de France, pour jouir de la paix et de la liberté que je demande pour elles, par Jésus-Christ, mon Seigneur. Amen. » (29 novembre 1569.)

Son cœur anxieux est constamment auprès des siens, qui sont entourés de dangers toujours renouvelés. Le 25 février 1570 il reçoit la nouvelle du péril plus grand que court sa famille, car son château est occupé par les ennemis ; c'est encore au Père céleste qu'il confie ses angoisses paternelles : « Que le Seigneur, prenant pitié de moi et des miens, nous protège tous, nous et ce qui est à nous, par ses mains toutes-puissantes, entre lesquelles je remets le soin de moi et de mes bien-aimés. » — La nappe majestueuse du Léman, reflétant de verts coteaux et les Alpes neigeuses, ne saurait fixer les regards de l'exilé ; ses yeux se dirigent toujours de nouveau du côté du Jura, barrière qui le sépare de la patrie et des Églises affligées, qu'il porte sur son cœur ; chaque message le fait tressaillir. Hélas ! il ne lui en parvient guère que de douloureux. Écoutons son instante prière à la nouvelle du désastre subi par Coligny à Moncontour. « Seigneur Jésus, aie pitié de ton Église ; élève ta droite invincible, par laquelle tu briseras les efforts de tes ennemis et délivreras ton peuple ! Que les impies ne s'exaltent pas à toujours dans leurs triomphes contre ton nom trois fois saint ! Amen. » (11 octobre 1569.)

Et comment ne citerions-nous pas quelques strophes de l'*Ode sur les misères des Églises françaises*, ce cri déchirant du patriote chrétien, que Chandieu composa à cette époque et qui nous fait bien connaître cet homme de cœur et de foi[1] :

1. Parmi les éditions que je connais de cette ode, de cinquante strophes, la plus ancienne est contenue dans les *Poemes chrestiens et moraux*, petit recueil sans date ni lieu, imprimé à deux reprises par de Tournes ; mais cette ode

L'astre, que l'an fuyant rameine,
Commence sa troisième peine
Depuis que la fureur des cieux
Tonne et foudroye sur la France,
Sans qu'il naisse aucune apparence
D'un temps serein et gracieux.

France est au navire semblable
Qui n'a mât, ni voile, ni câble,
Qui ne soit rompu et cassé,
Et se jette encore à la rage
Du second et troisième orage,
Oublieuse du mal passé.

Son gouvernail est cheut en l'onde,
Dont elle flotte vagabonde
Au seul vent de sa passion;
Jà du naufrage elle s'approche,
Heurtant à l'insensible roche
De sa longue obstination.

Suit un énergique et saisissant tableau des cruautés auxquelles sont en butte les protestants dispersés en France, cruautés à la vue desquelles le poète s'écrie :

Mémoire, Mémoire immortelle,
De ma faible voix je t'appelle,
Et entre tes mains je remets
Tant, tant de cruautés passées
Et contre l'Église exercées,
Pour les remarquer à jamais.

Arrache à l'oublieux silence
L'impitoyable violence
Qui va outrageant, poursuivant,
Qui chasse, qui tue, qui brise,
Les miens, mon peuple, mon Église,
Et me fait mourir en vivant.

Mais ce n'est pas aux hommes que Chandieu s'adresse avant tout, c'est vers Dieu, le souverain juge, qu'il fait monter sa plainte :

Mais que fais-je, hélas? Pourquoi est-ce
Que, chargé de douleurs, j'abaisse
Ma vue aux hommes terriens?
. . . .
J'élève à toi mes yeux, ô Sire,
De l'abîme de mon martyre...

pourrait bien avoir été publiée isolément, comme elle le fut de nouveau au commencement de la huitième guerre de religion, en 1586; dans notre siècle elle a été reproduite au moins quatre fois, en dernier lieu dans le *Chansonnier huguenot*, p. 398, et, avec quelque négligence, dans le *Bulletin*, t. XXXIII, p. 77.

O tout-puissant, tout bon, tout juste,
Qui ranges sous ton bras robuste
Le plus roide col des méchants !
Vois ta gent à demi défaite,
Vois notre vie, qui est faite
La proie des glaives tranchants.

O Dieu ! ton Église opprimée,
Ta gent à demi consumée
Et exposée à l'abandon,
Baignée en ses larmes, se jette
Aux pieds de ta bonté parfaite,
Te demandant grâce et pardon.

Le poète chrétien n'a garde d'oublier que lui-même, et les frères pour lesquels il implore le secours d'en haut, ne sont que de pauvres pécheurs ; aussi est-ce dans l'humilité d'un cœur contrit qu'il implore grâce :

Mon Dieu, mon Seigneur, je confesse
Que je t'ai offensé sans cesse,
Ne cheminant selon ta loi ;
Hélas ! ma grande ingratitude
Mérite un châtiment plus rude
Que tous ces maux que je reçois.

Que la grande clémence tienne
Efface la grand'faute mienne,
Et me lave au sang précieux
De celui qui, souffrant ma peine,
M'a acquis l'attente certaine
De la demeure de tes cieux.

Enfin il termine par cette prière :

O Dieu puissant et redoutable,
Toujours à toi-même semblable,
Vois donques ma captivité :
Change ma faiblesse en puissance,
Ma peur, en joie et assurance,
Ma servitude en liberté.

Et fais que le ciel et la terre,
Et ce que l'un et l'autre enserre,
Se réjouisse en te servant.
Que tout à son Tout fasse hommage,
Et que tous, d'un même courage,
Adorent un seul Dieu vivant.

Grâce à Dieu, les tempêtes, même les plus terribles et les plus prolongées, ne durent pas éternellement et finissent pourtant par s'apaiser ; aux années de désolation que nous venons de rappeler succède enfin une période de calme. Quel beau jour que celui où Chandieu reçoit la nouvelle que la *paix, signée à Saint-Germain* le 8 août, a été promulguée à Paris en Parlement le 11 août 1570 ! La reconnaissance dont son cœur est plein se fait jour par la prière : « O Seigneur, Dieu de la paix, toi qui, prenant pitié de ton Église, as mis fin à cette guerre cruelle, qui a flambé pendant trois ans, continue selon

ta clémence; et confirme de telle manière cette paix en France, que la prédication de ton Évangile, s'enracinant de plus en plus, remplisse et illumine toute la France, bien plus, la terre entière. Par Jésus-Christ, mon Seigneur. Amen. »

Au moment de rentrer en France, les nombreux ministres exilés dans le pays de Vaud et à Genève se réunissent le 4 septembre à *Nyon*, sous la présidence de Théodore de Bèze, pour prendre en commun des mesures d'ordre pour la réorganisation des Églises. Peu de jours après, Chandieu peut écrire dans son journal :

22 septembre 1570. Je quitte Lausanne pour mon chez-moi. — Je te rends grâce, ô Père tout-puissant, de ce que, prenant pitié de mes peines et de celles de toute ton Église, tu nous as ouvert le port de l'espérance. Sois mon guide, afin que, au travers de tous les dangers, je rentre sauf auprès des miens sauvés; et dirige mes voies de telle manière que je serve longtemps et avec succès à la propagation de ton saint nom. Sois le gardien et le père de ma petite fille, que je laisse ici [1], afin que, avec ses frères et sœurs, elle serve à ta gloire dans cette vie et dans celle qui est à venir; fais-en de même au père et à la mère, par Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Sauveur. Amen. — Et douze jours plus tard : Le 3 octobre je suis rentré dans ma maison, que Dieu, le Père éternel, a conservée, comme il nous a tous protégés, montrant par là sa miséricorde admirable. A lui soit louange jusqu'en l'éternité ! Qu'il fasse par son infinie bonté que, nous souvenant de tant de bienfaits, nous soyons de plus en plus attachés à le servir et à lui obéir. Qu'il fasse aussi que, abrités par son saint secours et sa divine providence, nous soyons toujours délivrés de tous périls et que nous voyions, pleins de joie, des jours tranquilles et une paix certaine et assurée pour Israël. Par Jésus-Christ, notre maître et notre Sauveur. Amen.

C'est par un redoublement d'activité au service des Églises que Chandieu témoigna sa reconnaissance envers Dieu. — Comme délégué du Lyonnais et de la Bourgogne, il siège aux

1. C'était Suzanne, dont nous avons mentionné la naissance à Lausanne quelques mois auparavant; trop frêle à ce moment pour endurer facilement les fatigues du voyage, ce ne sera qu'un an après qu'on l'amènera rejoindre sa famille.

deux synodes nationaux qui eurent lieu pendant ce temps de paix, et chaque fois il a la joie d'y accompagner ce Théodore de Bèze avec lequel il est lié déjà d'une si vive amitié : en avril 1571, c'est à *la Rochelle*[1], où est solennellement ratifiée la Confession de foi formulée douze ans auparavant et qui portera dès lors d'ordinaire le nom assez mal choisi de Confession de la Rochelle; en mai 1572, c'est à *Nîmes*, où, de même qu'au synode précédent, l'influence de Chandieu s'exerce avec succès pour affermir la discipline ecclésiastique, que les discussions intempestives soulevées par Morelli, et reprises par Ramus, tendaient à ébranler. Chandieu est appelé aussi plusieurs fois à assister de ses conseils la *reine de Navarre*, dans les graves décisions qu'elle devait prendre, soit pour elle-même, soit pour le mariage de son fils.

Dans son entourage, il voit les Églises renaître de leurs cendres, entre autres à *Saint-Lagier*, en Beaujolais, où son ami, le poète Benoît *Alizet*, exerce le ministère dans le fief de Louis de Laye, baron de Saint-Lagier[2]. Il fait lui-même des démarches pour pourvoir d'un ministre le seigneur de *Chasteaumorant*. Il faut plus de temps et de peine pour rétablir l'importante Église de *Lyon*, que la persécution a dissipée depuis quatre ans. Cependant, après de nombreuses réclamations, le roi

1. Chandieu écrit, au nom de ce synode, une lettre au Conseil de Genève pour le remercier d'avoir envoyé Bèze à cette assemblée, et pour appuyer la demande par laquelle la reine de Navarre priait Genève de lui céder Desgallards pour remplacer Viret décédé. Voyez Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 18 de l'appendice. — Peut-être Chandieu était-il vice-président de cette assemblée, dont Bèze était le modérateur.

2. Ce dernier fut parrain, le 9 octobre 1571, d'un enfant de Chandieu, baptisé par Alizet. Réfugié plus tard à Genève, il périra, le 11 avril 1589, en attaquant avec les troupes de sa patrie adoptive les Savoyards, occupant le fort de l'Écluse. Ses enfants, comme ceux de Chandieu, hériteront de la foi de leurs pères, preuve en soit l'asile offert par les deux châteaux de Saint-Lagier et de Chandieu aux cultes de l'Église de Lyon, tout à la fin du XVIe siècle. — Alizet, dans sa *Calliope chrestienne*, Genève 1593, p. 76, consacrera à Chandieu une épitaphe en vers, plus touchante par les sentiments qu'elle exprime que par l'inspiration poétique.

promet, le 14 octobre 1571, d'accorder dans le délai de trois mois deux lieux de culte aux protestants de cette ville, et leur permet en attendant de se réunir dans un faubourg, en la grange du Prevôt Jean, au lieu de la Guillotière, où les cultes avaient été confinés déjà pendant les quatre premiers mois de 1562. Ce n'était pas sans subir beaucoup d'injures et quelquefois au travers de vrais dangers que les protestants de Lyon faisaient chaque dimanche ce pèlerinage hors de la ville. Chandieu se rend à Lyon, le 12 novembre, pour inaugurer dignement la réouverture du culte public, de concert avec les pasteurs de cette Église, Jean *Ricaud* et André *Caille*, deux Provençaux; après la célébration solennelle de la Sainte-Cène, l'ordre ecclésiastique est rétabli, et tous les membres du troupeau promettent de bon cœur soumission à l'Évangile.

L'état de l'Église était réjouissant, seulement deux ministres ne pouvaient suffire au travail qu'exigeait une congrégation comme celle de Lyon; aussi le Consistoire s'efforça-t-il, comme la discipline lui en donnait le droit, de rappeler ses anciens pasteurs, dispersés de tous côtés depuis quatre ans; mais la plupart étaient alors à la tête d'autres troupeaux, et ceux-ci ne s'empressaient pas de les céder. Nous ne savons où se trouvaient *Boulier* et *Payan*[1], que Montauban, en avril 1571, avait déjà réclamés en vain pour elle-même à Genève, d'où l'on répondait qu'ils n'étaient pas dans le pays; *Sallvard* venait d'être envoyé à l'Église française de Francfort-sur-le-Mein, où il resta comme pasteur de 1571 à 1576; *Buyrette* avait réussi à fonder à Besançon une Église florissante, à laquelle celle de Lyon ne consentit à le laisser que sur les instantes prières des frères de Genève, en décembre 1571.

Dans cette difficulté Chandieu n'aura certainement pas laissé ce troupeau qu'il aimait, sans l'assister de son activité pasto-

1. Boulier viendra, en octobre 1572, se réfugier à Genève, où il était encore assisté en 1578. Quant à Payan, nous ne savons plus rien sur son compte, car il ne nous paraît guère possible de l'identifier avec Jean Payan, alors pasteur à Montpellier, où il sera en activité jusqu'en 1591 au moins.

rale, comme il l'avait fait six ans auparavant; mais nous ne pouvons que supposer le fait, son Journal à cette époque étant très intermittent[1]. — Enfin, en mars 1572, Jacques *Langlois*, toujours à Lausanne, où son ministère est vivement apprécié, obtient non sans peine, par l'insistance qu'il met à le demander, son congé de Leurs Excellences de Berne, afin de rejoindre comme troisième pasteur son ancienne Église, au service de laquelle, hélas ! il tombera à quelque mois de là sous les coups des assassins. Le berger sera frappé, et les brebis du troupeau, rassemblé de nouveau, mais pour une si courte durée, seront dispersées pour longtemps.

Ce temps de répit fut bien vite et brusquement terminé en effet : déjà a sonné la date néfaste du 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, de cruelle mémoire ! Les massacres, commencés à Paris, se reproduisent en province ; à Lyon en particulier ils sont terribles, sous la direction occulte du servile gouverneur Mandelot. Chandieu doit reprendre à la hâte, comme tant de milliers d'autres, le chemin de l'exil, et cette fois ce sera pour onze ans ! — C'est toute une période de sa vie, à laquelle nous consacrerons le chapitre suivant.

(*A suivre.*) A. BERNUS.

DOCUMENTS

L'ÉVÊQUE GUILLAUME BRIÇONNET,

FRANÇOIS I[er] ET SA SŒUR MARGUERITE.

DEUX LETTRES INÉDITES, DE FÉVRIER 1522.

Parmi les pages nouvelles que la deuxième édition de la *France protestante* doit à M. H.-L. Bordier, celles qu'il a consacrées à Guillaume Briçonnet se distinguent par l'abondance des renseigne-

1. En janvier 1572 Chandieu présidait une réunion du colloque de Beaujolais, où furent traitées diverses questions touchant l'Église de Lyon.

ments en partie nouveaux qu'elles renferment. Nous y renvoyons le lecteur, nous bornant, en attendant une plus ample démonstration, à ajouter quelques traits inédits à ce qu'on y lit des efforts tentés par ce prédécesseur de Bossuet, en faveur d'une Réforme évangélique.

Pendant plus de trois ans (juin 1521, sept.-oct. 1524), Briçonnet correspondit, à cet effet, avec Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. Une copie contemporaine de cette correspondance, revue et corrigée sur les originaux, nous a été heureusement conservée. Elle forme à la Bibliothèque nationale (fr. 11,495) un gros volume qui ne compte pas moins de 822 pages petit in-folio. — Le savant et laborieux éditeur de la *Correspondance des Réformateurs* s'est bien gardé d'imiter M. Génin qui, publiant (1841-1842) un fort insuffisant recueil de lettres de Marguerite, n'avait guère mentionné le commerce épistolaire de la princesse avec l'évêque de Meaux et abbé de Saint-Germain-des-Prés, que pour le ridiculiser. M. A.-L. Herminjard en donne, au contraire, plus de vingt extraits dont plusieurs du plus haut intérêt. En voici deux autres (fol. 176 — 178a), que nous pourrions aisément multiplier, car nous croyons que cette correspondance mériterait une étude détaillée et approfondie.

Les lignes de Briçonnet qu'on va lire montrent combien, dès février 1522, il insistait pour gagner le roi, par l'intermédiaire de « sa mignonne ». La réponse de Marguerite n'est pas moins caractéristique. Révélant, sous une forme énigmatique voulue, où une certaine coquetterie mystique se mêle à la recherche littéraire, des besoins religieux profonds, elle trahit discrètement le découragement d'une noble âme qui gémit de l'inutilité de ses efforts comme de l'insuffisance de sa foi. N. W.

I. — *Guillaume Briçonnet à Marguerite d'Angoulême.* De Meaux, le 26 février 1522.

[1]...Confortez le bon et sainct voulloir et désir que Dieu a donné au Roy et ne soiez tous trois [2] ingratz de grâces spirituelles qui sont, sans doubte, plus grandes que les temporelles et telles que n'en congnois de pareilles.

1. Ce qui précède cette fin de lettre est une longue dissertation allégorique, mystique et scripturaire, sur la *semence*, le *laboureur*, etc., dans laquelle Briçonnet insiste surtout sur la nécessité du renoncement, ainsi que sur celle de l'action.

2. Savoir François Ier, sa sœur Marguerite et leur mère, Louise de Savoie.

Je ne l'escriptz par flaterie, mais pour vous resveiller et advertir que en renderez tous compte si les laissez stérilles et oyseuses. Dieu ne vous en a point donné sy grand feu pour les couvrir, lumière et congnoissance pour l'estaindre, et l'esploicter seullement ès choses labiles (*sic*) et transitoires comme magnanigmes. Abhominés choses basses, il n'est rien grant fors ce qui touche l'honneur du seul grant; le surplus passe comme vent et Il demeure.

Comme roial doibt tendre et se occuper à ce qui est sur les hommes en dignité, telles doivent estre ses œuvres plus que humaines, comme elles seront en s'appliquant à ce qui touche l'honneur de Dieu. Monsr St Pol, parlant du Roy, dict : *Non sine causa gladium portat ad vindictam malorum, laudem vero bonorum*[1]. Hélas! il est plus que temps de tirer ce cousteau que Dieu a mis en ses mains pour la tuition et deffence de son espouse qui est desollée, souyllée et maculée comme chascun congnoist; et ne puis entendre qu'il soit excusé envers Dieu s'il n'y faict son debvoir. Je scay qu'il en a le voulloir, mais c'est l'espée au fourreau s'il n'est exécuté[2].

Le débonnaire Jhesus, vray laboureur des âmes fidelles, vueille que les grâces qu'il a semées en voz cœurs, puissent fructifier à son honneur, et que les espines[3] dont l'espouze est environnée, puissent, par feu d'amour inextinguible et glaive vivifiant les âmes, estre essartées et bruslez, et vous doint à tous trois accroissement de grâce, paix et amour. De vostre hermitaige, le XXVIe feburier 1521[4].

II. — *Marguerite d'Angoulême à Guillaume Briçonnet.* Sans lieu ni date, mais répondant à la lettre ci-dessus.

Je supplie celluy qui seul a respondu pour ses créatures, voulloir respondre, parlant à vostre cœur parolles sy vivitives et plaines de la doulceur que je ygnore trop longuement, en sorte que vostre âme morte en ceste doulce vie, par habondance suffocquée d'amour, me tiengne quicte et oublie la peine et la charité à quoy mercy ne responce ne sçauroient satisfaire[5].

1. Rom. XIII, 4: *Ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée*, etc.

2. On se demande, lorqu'on connaît François Ier et les chaînes qu'il s'était forgées à lui-même par le fameux Concordat de 1516, si Briçonnet ne se faisait pas illusion sur la réalité de ces bonnes dispositions.

3. Allusion à la précédente lettre de Marguerite, qui avait signé : « Aydez *l'environnée d'espines.* »

4. Ancien style, l'année commençant à Pâques, il faut lire 1522.

5. Cette phrase, obscurcie comme à dessein, ne trahit-elle pas l'embarras provoqué par les appels de Briçonnet?

Mais j'espère que le bon grain que vous avez envoyé, au jour des mestives [1], rapportera partie de vostre désir. Car sy la dure pierre en faict mal son prouffict [2], les bonnes terres préparées en auront sy bonne part que le fruict vous en sera récompense de voz labeurs; et puis que le grant laboureur vous y commect avec ses grâces, ne vous vueillez ennuyer de continuer.

Vous me pourriez dire que, au grand chemin et large où nous icy sommes, le feu en nous se meurt; le soleil qui semble par noz fenestres clozes, estre cachié; l'eau courant sans fin, seichée et tarie; la vraie manne, desprisée; le bon grain, caché et marché des piedz; l'air plain d'oiseaulx de rapine[3]. Je le vous confesse[4]. Car sans doubte, je vois bien que, en lieu de bonté, nous n'avons que amortisseurs[5] (?) et tant de nouvelletez et de fainctes[6] que les aimez de Dieu ont cause de pleurer et taire. Mais sy fault-il que le zelle de sa maison vous mange.

Dieu face ses parolles saiettes[7], et les cœurs susceptibles[8] de la navrure du zêle de son honneur. Car je n'en vois que peu de soliciteurs; le seul tout soit honnoré en son Eglise, à sa saincte volonté. Affin que bien tost, après longs labeurs consolatifz et veues aveuglées, peines joieuses, courses reposantes, et vies mortes et mortz vives[9], puissions sans cesse, à jamais, louer, aymer de tout nostre pouvoir, et estre pour sa gloire seulle entièrement rempliz de luy en la lumière. Duquel, en vostre plus aveuglée clère-voiant heure, aurez, s'il vous plaist, par charité, commandé en vostre mémoire, l'oubliante soy mesme,

MARGUERITE.

1. *Mestives*, moissons.

2. N'est-ce pas une allusion à l'égoïsme bien connu du roi?

3. Toutes ces images rappellent des lettres antérieures de Briçonnet, qui renferment de longues élucubrations sur chacune d'elles.

4. Marguerite avoue ici, non sans une pénétrante tristesse, son impuissance.

5. On peut lire amort*isseurs* ou amort*issoirs;* l'un ou l'autre terme indique qu'aux appels de Marguerite on répondait par de l'eau bénite de cour, remettant l'exécution des mesures demandées à des temps meilleurs, etc.

6. *Fainctes*, défaites.

7. *Saiettes*, flèches.

8. Donc ces *cœurs* n'étaient pas sérieusement touchés.

9. Toutes ces antithèses, que prodiguaient les beaux esprits de cette époque, se retrouvent dans d'autres lettres de Briçonnet.

MÉMOIRE DES BIENS DES CONSISTOIRES

DE LA GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION

Dans l'avant-dernier numéro du *Bulletin* (p. 82) nous avons donné l'état de ces biens pour les diocèses d'Agen et de Bordeaux. On trouvera ci-dessous ceux des diocèses d'Aire, de Sarlat, de Condom et de Périgueux, qui complètent tout ce que nous avons trouvé pour la généralité de Bordeaux. — On remarquera que ces derniers états sont généralement datés de 1696, plus détaillés que les précédents, et accompagnés de la signature autographe de l'intendant *Basin de Bezons*. Nous avons donc, pour ces quatre diocèses, les mémoires *originaux* qui furent envoyés à la cour, tandis que pour les diocèses d'Agen et de Bordeaux nous n'avions pu donner que le résumé fait par le ministre pour être soumis directement au roi.

Remarquons aussi qu'il résulte des notes accompagnant généralement les récapitulations que, antérieurement à 1696, on avait déjà disposé d'une partie des biens inventoriés; le présent inventaire ne représente donc que ce qui *restait* de ces biens après déduction de ce qui avait servi à *des destinations particulières*. — Des marques au crayon rouge annotant le résumé ministériel de ces mémoires semblent indiquer, comme nous l'avons relevé, que les propositions faites par l'intendant, d'accord avec l'évêque, ont généralement été approuvées par le roi. — Inutile d'ajouter enfin que la comparaison seule de la liste des Églises avec celles des Églises aujourd'hui existantes est bien instructive.

N. W.

DIOCÈSE D'AIRE

Saint-Justin[1].

Sommes exigibles en capital : 2765 l.; intérêts : 1171 l. 19 s.
Sommes douteuses en capital : 999 l.; intérêts : 552 l. 6 s. 8 d.
Récapitulation : 5487 l.; 12 s. 4 d.

1. Y compris les intérêts jusqu'au 31 décembre 1694.

Reçues par le Receveur général du Domaine, dont il a compté en son second compte.................................. 636 l. 12 s. 4 d.

Il ne parait que St-Justin où il y ait des biens des consistoires dans ce diocèse. L'on voit par le bordereau cy joint en quoy ils consistent.

L'avis de Mr l'Evêque d'Aire seroit d'employer les biens de ce consistoire à l'hospital de la ville d'Aire. C'est un petit lieu à quatre lieus d'Aire, où il n'y a point d'hospital; je crois que les biens de ce consistoire ne peuvent avoir une meilleure application qu'à soutenir un hospital qui est déjà étably, et qui a besoin qu'on unisse les biens pour qu'il soit mieux en estat de fournir les choses necessaires aux malades. L'on y peut mettre la condition que l'on recevra les malades du lieu de Saint Justin. Et comme il y a déjà 541 l. 2 s. 7 d. de receus qui proviennent des biens de ce consistoire qui sont entre les mains du receveur du Domaine; mon sentiment est de les donner aussi à l'hospital d'Aire afin que l'on ait quelques lits de plus pour recevoir les malades.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696[1].

BASIN DE BESONS.

DIOCÈSE DE SARLAT[2]

Aymet.

Sommes exigibles en capital : 1325 l. 6 s.; intérêts : 1450 l. 5 s. 9 d.
Sommes douteuses à débattre : 1523 l. 7 s.; intérêts : 1035 l. 6 s. 4. d.
Récapitulation : 5335 l. 19 s. 1 d.

1. Dans un autre état du même carton, on lit, pour le même diocèse d'Aire, ce qui suit (une note au crayon rouge semble indiquer que la première demande a été approuvée) : « Le sieur de Lassere de Cautiran, neveu et héritier du deffunt sieur Perruqueau, qui estoit président en la chambre de l'Édit de Guienne, lequel avait donné 4000 l. au consistoire de Geaune, demande le don de ces 4000 l. pour faire bâtir une chapelle dans sa maison, pour luy, sa famille et les habitants qui ne peuvent, en hiver, aller à l'Eglise paroissialle de Geaune. Et de plus 15000 l. qui ont esté donnez par ledit sieur Perruqueau à d'autres consistoires de Guienne. M. de Bezons mande que ce gentilhomme a une grande famille qui fait parfaitement son devoir, et qu'estant héritier d'un homme qui a fait de grands legs il estime qu'on pourroit luy accorder les 3000 l. lèguez au consistoire de Geaune et 1200 l. sur chacun des autres consistoires, pour faire 9000 l., tant pour emploier au bastiment d'une chapelle qu'à l'entretien d'un vicaire. »

M. de Bezons marque de plus qu'il y a dans ce diocèse des hôpitaux qui ont très peu de revenu.

2. 1er janvier 1685 au 31 décembre 1696.

Monbazillac.

Sommes exigibles en cap. : 132 l. 10 s.; intérêts : 86 l. 18 s. 1 d.
Récapitulation : 219 l. 8 s. 1 d.

Gardonne.

Sommes exigibles en capital : 44 l.; intérêts : 28 l. 16 s. 10 d.
Immeubles. Emplacement du temple et du cimetière, de 3/4 de poignées.
Récapitulation : 72 l. 16 s.

Razac.

Sommes exigibles : 160 l.; intérêts : 103 l. 10 s. 9 d.
Sommes douteuses : 50 l.; intérêts : 32 l. 15 s. 6 d.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 346 l. 13 s. 3 d.

Lamonzie.

Sommes exigibles : 300 l.; intérêts : 196 l. 13 s. 4 d.
Sommes douteuses : 271 l. 10 s.; intérêts : 178 l. 0 s. 3 d.
Immeubles : un cimetière.
Récapitulation : 946 l. 3 s. 7 d.

Sigoulès.

Immeubles : l'emplacement du cimetière.

Cours.

Sommes douteuses : 60 l.; intérêts : 39 l. 6 s. 8 d.
Récapitulation : 99 l. 6 s. 8 d.

Issigeac.

Sommes exigibles : 680 l.; intérêts : 468 l.
Récapitulation : 1148 l.

Lenquais.

Sommes exigibles : 444 l.; intérêts : 299 l. 7 s. 7 d.
Sommes douteuses : 218 l. 12 s.; intérêts : 143 l. 6 s. 9 d.
Rentes douteuses : 5 l.
Immeubles : un cimetière acquis pour 30 l.
Récapitulation : 1110 l. 6 s. 4 d.

Villefranche.

Sommes douteuses : 100 l. 8 s. 9 d.; intérêts : 105 l. 4 s. 8 d.
Récapitulation : 205 l. 13 s. 5 d.

Badefol.

Sommes exigibles : 22 l. 6 s.; intérêts : 14 l. 12 s. 8 d.
Récapitulation : 36 l. 18 s. 8 d.

Monpazié.

Sommes exigibles : 1274 l. 17 s. 8 d.; intérêts : 1138 l. 17 s. 5 d.
Sommes douteuses : 1458 l.; intérêts : 1213 l. 15 s. 9 d.
Immeubles : l'emplacement du temple acheté 390 l.
Récapitulation : 5085 l. 10 s. 10 d.

Castetneau.

Sommes exigibles : 700 l.; intérêts : 458 l. 17 s. 5 d.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 1158 l. 17 s. 9 d.

La Calevielle (La Caleville?).

Sommes exigibles : 20 l.; intérêts : 46 l. 8 s. 10 d.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 66 l. 8 s. 10 d.

Berbières.

Sommes exigibles : 488 l.; intérêts : 384 l. 8 s. 9 d.
Sommes douteuses : 2048 l.; intérêts : 1366 l. 11 s. 5 d.
Récapitulation : 4287 l. 10 s. 2 d.

Saint-Ciprien.

Sommes exigibles : 355 l.; intérêts : 310 l. 9 s. 10 d.
Sommes douteuses : 526 l.; intérêts : 393 l. 14 s.
Récapitulation : 1585 l. 3 s. 10 d.

Boisse.

Sommes exigibles : 10 l.; intérêts : 6 l. 11 s. 1 d.
Sommes douteuses : 100 l.; intérêts : 65 l. 11 s. 1 d.
Récapitulation : 182 l. 2 s. 2 d.

Siorat.

Sommes exigibles : 100 l.; intérêts : 121 l. 2 s. 2 d.
Sommes douteuses : 150 l.; intérêts : 98 l. 6 s. 7 d.
Rentes exigibles : 6 l.
Récapitulation : 475 l. 8 s. 9 d.

Campagnac.

Sommes douteuses : 160 l. ; intérêts : 102 l. 2 s. 1 d.
Récapitulation : 262 l. 2 s. 1 d.

Doissat.

Sommes exigibles : 80 l. ; intérêts : 102 l. 8 s. 8 d.
Récapitulation : 182 l. 8 s. 8 d.

Beynac.

Sommes exigibles : 45 l. 10 s. ; intérêts : 29 l. 16 s. 1 d.
Récapitulation : 75 l. 6 s. 1 d.

Total.

Sommes exigibles : 6181 l. 19 s. 8 d. ; intérêts : 5247 l. 12 s. 7 d.
Sommes douteuses : 6665 l. 17 s. 9 d. ; intérêts : 4773 l. 15 s. 1 d.
Récapitulation : 22880 l. 5 s. 1 d.

Il y a eu autrefois 22 consistoires dans l'étendue du diocèse de Sarlat...

L'avis de Mr l'Evèque de Sarlat seroit de donner ces biens pour l'establissement d'un Collège des pères jésuites à Sarlat, pour l'éducation de la jeunesse. Il y a déjà un fonds pour un petit collège, et il se trouve une femme qui veut donner une somme considérable pour appeler lesdits pères jésuites dans ladite ville.

Sur quoy nous croyons qu'il ne peut pas se faire une meilleure destination desdits biens, que de les employer à l'establissement dudit collège, par les avantages qu'en peuvent recevoir les familles, non seulement de la ville de Sarlat, mais mesme de tout le diocèze, par la facilité d'avoir un colège à portée où ils pourront envoyer leur enfans aux estudes, d'autant mieux que nous ne voyons pas qu'il y ait de les employer plus utilement sur ces lieux, n'y ayant point d'establissement d'hospital fait et les sommes n'estant pas assez considérables pour en faire de nouveaux dans les lieux où lesdits biens ont esté donnez.

Cependant, si Sa Majesté n'approuvait point cest establissement, nous estimons qu'il n'y a rien de mieux que de les donner à l'hospital de la manufacture de ladite ville de Sarlat.

De plus, il y a entre les mains du Receveur 1108 l. dont 807 l. proviennent des biens du consistoire d'Aymet.

Advis de l'employ de ladite somme de 807 l. en achat d'ornemens pour l'église de ce lieu y en ayant de très mauvais, et à faire quelques réparations.

Nous sommes obligés de remarquer que le sieur de Fournil, qui estoit

seigneur de Monbazillac, avait fait des dons aux consistoires de Monbazillac et de Lacaleville dont le Roy fait une destination. C'est la raison pour laquelle on les a distraits du total des biens desdits consistoires et qu'ils ne sont pas compris dans le bordereau ci joint.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696[1].

BASIN DE BESONS, autogr.

DIOCÈSE DE CONDOM[2]

Nérac.

Sommes exigibles : 5477 l. 10 s.; intérêts : 3698 l. 5 s. 2 d.
Sommes douteuses : 692 l. ; intérêts : 521 l. 16 s. 3 d.
Récapitulation : 10389 l. 2 s. 3 d.

Peuch.

Sommes exigibles : 100 l.; intérêts : 42 l. 4 s.
Sommes douteuses : 263 l. 19 s. 6 d.; intérêts : 177 l. 7 s. 8 d.
Récapitulation : 583 l. 11 s. 2 d.

Monhurt.

Sommes exigibles : 1000 l.; intérêts : 591 l. 16 s. 8 d.
Sommes douteuses : 4040 l.; intérêts : 2642 l. 18 s. 7 d.
Récapitulation : 8274 l. 15 s. 3 d.

Despiens.

Sommes exigibles : 1020 l.; intérêts : 591 l. 17 s. 11 d.
Récapitulation : 1611 l. 17 s. 11 d.

Montaguac.

Sommes exigibles : 1234 l.; intérêts : 663 l. 5 s. 9 d.
Sommes douteuses : 987 l.; intérêts : 646 l. 7 s. 9 d.

1. On lit dans un autre état du carton 287, pour le même diocèse de Sarlat, ce qui suit. La marque *n*, au crayon rouge, indique que ces demandes ont été rejetées : « Les chanoines de la cathedralle de Sarlat ont représenté que leur chapitre est endetté pour le bastiment de l'Eglise et leur revenu diminué par les portions congrues et autres affaires. Ils demandent du secours pour avancer l'Eglise. »

Le curé de Montignac-le-Comte demande que les biens du consistoire dudit lieu soient employés à l'entretien d'un maître d'école et M. de Bezons a mandé que cela serait utile. Ces biens sont de 5000 livres.

2. 1er janvier 1685 au 31 décembre 1696.

Rentes douteuses : 100 l.

Récapitulation : 3630 l. 13 s. 6 d.

Lavardac.

Sommes douteuses : 200 l.; intérêts : 131 l. 2 s. 2 d.

Immeubles : Deux petits lopins de terre joignant le temple, et une cloche de 80 ou 100 l.

Récapitulation : 331 l. 2 s. 2 d.

Defieux.

Sommes douteuses : 200 l.; intérêts : 131 l. 2 s. 2 d.

Récapitulation : 331 l. 2 s. 2 d.

Total.

Sommes exigibles : 8831 l. 10 d.; intérêts : 5587 l. 9 s. 6 d.

Sommes douteuses : 6382 l. 19 s. 6 d.; intérêts : 4250 l. 14 s. 7 d.

Rentes douteuses : 100 l.

Récapitulation : 25 752 l. 4 s. 5 d. (Non compris ce qui a esté receu dont on a proposé des destinations particulières.)

L'avis de Mr l'Evèque de Condom seroit d'unir tous ces biens au séminaire des prestres, qui est estably à Condom.

Sur quoy nous disons qu'il n'y a pas d'hospital fondé dans aucun des lieux ci dessus mentionnés, où l'on peut y appliquer les sommes provenant des biens desdits consistoires et s'il y en a quelques uns où l'on reçoive les pauvres malades, ils ne subsistent que par le moyen des charitez qui se font nouvellement; et d'ailleurs ces sommes n'estant pas assez considérables pour faire des establissements particuliers et n'y aiant point d'églises qui aient besoin d'estre rétablies, nous croyons que les biens desdits consistoires ne peuvent pas estre mieux employez, conformément à l'avis de Mr l'Evesque de Condom, que d'estre unis au séminaire de Condom, pour aider à soutenir ces establissemens dont l'utilité est connue de tout le monde. Cependant, si Sa Majesté n'approuvoit pas ceste destination, mon avis seroit que l'on unit lesdits biens à l'hospital de la manufacture de ladite ville de Condom qui vient d'estre estably.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696[1].

BASIN DE BEZONS.

1. Dans le résumé du ministre, il est dit, en outre, que le receveur a reçu très peu de chose qui a été employé pour des dons aux nouveaux convertis. On y voit aussi que le mot *hospital* est souligné en rouge, ce qui semble indiquer que ce n'est pas l'avis de l'évêque qui l'a emporté, et cadre avec la marque *n*,

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX[1]

Moncaret.

Sommes exigibles : 1398 l. 14 s. 1 d. ; intérêts : 916 l. 16 s. 2 d.
Sommes douteuses : 351 l. 1 s. ; intérêts : 230 l. 1 s. 10 d.
Récapitulation : 2896 l. 13 s. 1 d.

Pouchat.

Sommes exigibles : 716 l. 10 s. ; intérêts : 466 l. 8 s. 1 d.
Récapitulation : 1182 l. 18 s. 1 d.

Lefleix.

Sommes exigibles : 332 l. ; intérêts : 217 l. 12 s. 8 d.
Sommes douteuses : 545 l. ; intérêts : 357 l. 5 s. 5 d.
Récapitulation : 1451 l. 18 s. 1 d.

Bergerac.

Sommes exigibles : 1579 l. 8 s. ; intérêts : 975 l. 7 s. 5 d.
Sommes douteuses : 60 l. ; intérêts : 39 l. 6 s. 8 d.
Récapitulation : 2654 l. 2 s. 1 d.

Mussidan

Sommes exigibles : 1255 l. ; intérêts : 802 l. 16 s. 1 d.
Sommes douteuses : 24 l.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 2081 l. 16 s. 1 d.

Laforce.

Sommes exigibles : 1446 l. 19 s. 11 d. ; intérêts : 1045 l. 9 s.
Sommes douteuses : 63 l. ; intérêts : 41 l. 6 s.
Rentes exigibles : 1 l. 15 s.
Immeubles : deux cimetières, contenant 1 poignée 1/2.
Récapitulation : 2598 l. 9 s. 11 d.

également au crayon rouge, qui se trouve en marge de cette note, évidemment contemporaine : « M. l'Evesque de Condom demande le don des biens du consistoire de *Nérac* pour aider à bâtir et fonder son séminaire, lesdits biens sont de la somme de 6000 l. »

1. Du 1er janvier 1685 au 31 décembre 1696.

Limeuil.

Sommes exigibles : 5 l. ; intérêts : 3 l. 5 s. 6 d.
Sommes douteuses : 350 l. ; intérêts : 229 l. 8 s. 9 d.
Rentes exigibles : 4 l.
Récapitulation : 591 l. 14 s. 3 d.

Le Buguo.

Sommes exigibles : 593 l. 11 s. 8 d. ; intérêts : 388 l. 17 s. 11 d.
Sommes douteuses : 340 l. ; intérêts : 222 l. 17 s. 5 d.
Récapitulation : 1545 l. 7 s.

Lalinde.

Sommes douteuses : 225 l. 10 s. ; intérêts : 147 l. 17 s.
Vente des matériaux : 10 l.
Récapitulation : 383 l. 7 s.

Clairans.

Sommes exigibles : 130 l. ; intérêts : 85 l. 4 s. 5 d.
Vente des matériaux : 42 l.
Récapitulation : 257 l. 4 s. 5 d.

Montignac.

Sommes exigibles : 4300 l.
Rentes exigibles : 1976 l. 15 s.
Récapitulation : 6276 l. 15 s.

Total.

Sommes exigibles : 11 757 l. 3 s. 8 d. ; intérêts : 4901 l. 17 s. 3 d.
Sommes douteuses : 1958 l. 11 s. ; intérêts : 1268 l. 30 s. 1 d.
Rentes exigibles : 1982 l. 10 s.
Vente des matériaux : 52 l.
Récapitulation : 21 920 l. 5 s. (Non compris ce qui a esté receu dont on a proposé des destinations particulières.)

L'avis de Mr l'Evesque de Périgueux seroit d'unir tous ces biens également et par moitié aux hôpitaux de la manufacture et des malades de la ville de Périgueux [1].

1. Un *b* au crayon rouge à la suite de ce paragraphe, sur le résumé du ministre, semble indiquer que cette proposition a été adoptée. On y lit aussi que le receveur avait très peu encaissé dans ce diocèse, dont il avait compté, et que cela avait été employé en aumônes et pensions aux nouveaux convertis. En outre,

Sur quoy nous disons que n'y ayant point d'hospital fondé dans aucun des lieux ci-dessus mentionnez et que s'il y en a quelques-uns où l'on reçoive les pauvres malades, ils ne subsistent que par le moyen de charitez qui se font nouvellement, nous croions qu'il ne se peut pas faire une meilleure destination de ces biens, que de les donner auxdits hôpitaux, d'autant mieux qu'ils ne sont pas assez considérables pour faire des établissemens particuliers aux lieux où ils avoient esté donnez et qu'il ne se trouve pas qu'il y ait lieu de les employer plus utilement dans lesdits lieux soit pour le restablissement des églises ou autres œuvres pies.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696.

BASIN DE BEZONS.

MÉLANGES

LE MÉREAU DANS LES ÉGLISES

RÉFORMÉES DE FRANCE

Il y a sept ans, nous soumettions à la Société archéologique du Midi de la France, dont nous avons l'honneur de faire partie aujourd'hui, une étude sur le *Méreau* dans les Églises réformées de France, dans le culte presbytérien de la Grande-Bretagne et d'Irlande et chez les baptistes d'Écosse.

Le commencement de ce travail parut dans le *Moniteur de la Numismatique*, revue qui se publiait alors à Paris, mais dont l'apparition fut éphémère; aussi, pour quelques fragments édités, nous perdîmes, avec notre manuscrit, une partie importante de notre étude.

Depuis, nous avons recueilli de nouveaux documents sur le même sujet; grâce à des mains amies, notre médaillier s'est enrichi de quelques autres méreaux, parmi lesquels plusieurs sont fort rares :

M. de Bezons avait mandé qu'il serait à propos de « paier à M. de Vivans une somme de 1000 livres pour frais et voiages par luy faits dans les affaires de ceux de la Religion pour raison de quoy il a obtenu un arrest du parlement de Guienne qu'il a remis entre les mains de mons. le controleur général afin d'obtenir permission d'imposer cette somme sur les nouveaux convertis; croit qu'il vaut mieux la paier que de permettre cette imposition ».

ces motifs nous ont déterminé à reprendre notre travail pour le compléter, cette partie de la numismatique ayant été d'ailleurs assez peu explorée encore. Des plumes autorisées s'en sont pourtant déjà occupées.

Parmi les archéologues qui ont soulevé le voile qui la recouvrait, il faut en première ligne citer le regretté comte de Clervaux et le pasteur Charles Frossard. Plus récemment, M. Edmond Hugues en a parlé également dans un appendice à son important ouvrage sur les *Synodes du désert*.

Nous puiserons sans scrupule à ces sources, et en joignant à nos emprunts les renseignements que nous avons, dans ces derniers temps, recueillis nous-mêmes, nous croyons avoir, par rapport à notre premier essai, établi un travail à peu près nouveau. Le premie rcomprenait deux parties, l'une consacrée aux Églises de France, l'autre ayant trait à l'usage du méreau dans le culte presbytérien de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Aujourd'hui, malgré la relation qui existe, quant à l'usage du méreau, entre les Églises réformées de France et d'Écosse, nous avons négligé de reprendre la deuxième partie de notre premier travail, sauf à en faire plus tard l'objet d'une étude spéciale.

De l'emploi du Méreau dans les Églises réformées de France.

Le méreau était un jeton usité dans les Églises réformées. A chaque communion un *ancien* le distribuait aux fidèles autorisés à faire la Cène, lesquels le remettaient à un autre *ancien* en s'approchant de la sainte table.

Le nom de méreau remonte à une époque très reculée. Dans son acception générale et primitive, il signifiait :

Marque mobilisée.

Au moyen âge on désignait sous ce nom les jetons pour compter. On écrivait alors :

Mérau ou Mériau à conte, ou de conte.

Du XIIIe au XVe siècle, les méreaux étaient généralement en laiton ou cuivre jaune et quelquefois en cuivre rouge; pour les classes les moins aisées, il y en avait en plomb; pour les classes riches, ils étaient

en argent et l'on a la preuve qu'il en a existé quelques jeux en or[1].

A la fin du XVIe et surtout au XVIIe siècle, le mot méreau n'était plus guère employé que dans les Églises et on le définissait alors : *un jeton de présence.*

Les États, provinces, confréries, communautés, chapitres, eurent des méreaux, espèce de jetons qui étaient les signes représentatifs d'une valeur (méreaux distributifs, pour les distinguer des méreaux capitulaires, lesquels étaient les jetons de présence institués dans les chapitres) mais qui, cependant, n'étaient pas une monnaie[2].

M. Hugues cite ces deux vers rappelant l'existence du méreau au XVe siècle. Ils sont du poète Villon qui vivait à cette époque :

Une bourse d'argent légière
Qui estoit pleine de mesreaulx.

La première mention qui soit faite des méreaux protestants se trouve dans les registres du Conseil de Genève, et l'idée appartient à *Calvin* et à *Viret*. Ces réformateurs se présentent devant le petit Conseil, en effet, le 30 janvier 1560, et demandent en particulier :

Que pour empescher la profanation de la cène, il seroit bon que chascun allast prendre des marreaux de plomb (jetons) pour ceulx de sa maison qui seroient instruits, et les estrangiers qui viennent, ayant rendu témoignage de leur foi, en pourront prendre, et ceulx qui n'en auront pas ne seront pas admis.

Le Conseil de Genève, toutefois, n'autorisa pas cette coutume. Les regards de Calvin se tournèrent alors vers ses disciples de la grande nation voisine. Dans une lettre (*aux fidèles de France*), qui n'est point datée, mais qui a dû être écrite vers 1561, il recommande avec instance l'usage des méreaux[3]:

Nous sçavons bien, *leur dit-il*, que cecy est trouvé dur et estrange entre ceulx qui ne sçavent discerner le joug de nostre Seigneur Jésus d'avec la tyrannie papale. Mais vous avez à regarder plus tôt quel est le

1. *Histoire du jeton au moyen âge*, par J. Rouyer et E. Hucher. Paris, 1858, p. 16 et 17.

2. *Synodes du désert.* Edmond Hugues, 1886.

3. *Calv. Opera.* Ed. de Brunswick, t. XVII, p. 711.

vouloir de Dieu pour vous y renger que de vous lascher la bride à voz appetis... Quant il sera deffendu à quelqu'un de recevoir la cène, comme ce n'est pour tousjours qu'on l'exclud, aussi ce n'est pas pour le faire desespérer, mais c'est afin qu'il se humilie, et que les aultres y prennent instruction. Puis que tout cecy est ordonné par la parole de Dieu à laquelle il n'est licite de contredire, nous vous prions au nom de Dieu de n'avoir honte de vous assubjectir à ce que vous voiez estre si bon et sainct[1].

Ces recommandations pressantes furent immédiatement mises en pratique dans les Églises réformées de France, dont la plupart suivaient déjà docilement l'impulsion du Réformateur, aussi l'usage de ces jetons s'y montra dès les premiers jours.

La matière généralement employée par les protestants pour la fabrication de leurs méreaux est le plomb ; nous n'en connaissons pas, de l'Église réformée française, qui soient d'un autre métal, hormis quelques exemplaires faits d'un alliage d'étain et de plomb.

D'après quelques auteurs, on en aurait pourtant fait en carton, en cuir, en cire et même en verre[2].

Nous croyons que c'est par erreur que ces sortes d'objets ont été désignés comme appartenant exclusivement aux huguenots; nous pensons que ce sont surtout les jetons de présence dont nous avons parlé plus haut, qui étaient utilisés dans les Églises catholiques et que l'on distribuait à des prêtres, particulièrement à des chanoines assistant à certains offices religieux.

Ce serait, d'après nous, exceptionnellement que les protestants auraient fait usage de méreaux en d'autre matière que le plomb, dans des moments difficiles et pressants où ce métal, sans doute, leur faisait défaut.

Cependant, il conviendrait peut-être, malgré sa date récente (1860 environ), de classer parmi les méreaux de communion un petit carton portant le timbre du Conseil presbytéral de l'Église de Saint-Sauvant (Vienne), que nous avons vu à Bordeaux chez M. Victor Bordes, amateur éclairé, qui a recueilli une série, des plus complètes que nous connaissions, de méreaux protestants.

Nous ne faisons que signaler cet objet, laissant à M. Bordes, dont

1. Extrait de *La Discipline dans l'ancienne Église réformée de Nîmes*, par Charles Dardier. (Étrennes chrétiennes de Genève, p. 58. — 1882.)

2. *Dictionnaire encyclopédique* de Louis Grégoire. Paris, 1872, p. 1336.

l'autorité en pareille matière est bien supérieure à la nôtre, le soin de trancher la question.

M. le pasteur Charles Frossard, dans une brochure extraite du *Bulletin du Protestantisme français*, où il décrit quarante et un méreaux, dit que ce nom a été donné par les numismatistes actuels aux médailles de la communion réformée. En effet, il en a été très peu fait usage par les protestants. Ils les désignaient différemment.

Marreau, *Merreau*, *Mérel*, *Masreau*, *Marron* ou *Marque*.

Le nom de *méreau* appliqué aux pièces protestantes a, cependant, une origine ancienne : Du Plessis-Mornay, dans ses mémoires, parlant de l'usage de ces jetons en 1584, les désigne ainsi.

Leur nom variait suivant la contrée où ils étaient employés. Ainsi, dans l'Angoumois, on les appelait des *Marrons* (*Bulletin*, t. I, p. 236) ; à Cuq-Toulza et à Nîmes, des *Marreaux* et *Marques* (livre du Consistoire de Cuq, archives du château de Lavernède, n° 3 et registres du Consistoire de Nîmes, tomes III, V, IX, XII, et XIX, années 1578, 1588, 1606, 1620 et 1645) ; en Poitou, des *Marcs* ou *Marques* (dans cette province, on prononçait : *Un Marque*) ; dans les Cévennes, le terme consacré était *Marque ;* nous trouvons l'expression de *Masreau* exceptionnellement employée dans un des registres de l'Église réformée de St-Jean-du-Gard comme on le verra par l'extrait suivant que nous devons à l'obligeante communication de monsieur le pasteur Viel, qui nous affirme n'avoir vu le mot de *Masreau* employé que cette seule fois :

Extraits des registres de l'Église réformée de St-Jean-de-Gardonnenque (aujourd'hui St-Jean-du-Gard) : Colloque d'Anduze, province de Cévennes.

Ces registres, au nombre de six, vont de 1605 à 1684 sans interruption.

1° *Mercredi*, 14 *avril* 1677. — Sur lesquelles propositions ayant été délibéré (il s'agit de la Cène qui doit avoir lieu le dimanche suivant, jour de Pâques) a été nommé pour donner la Coupe les sieurs Coutelle et Poujade et pour conduire l'action Paul Barnier, facturier et Jean Jourdan, maçon et ensuite a été dit que les sieurs Marion et Cros seront le dit jour de bon matin aux portes du temple pour donner les *masreaux* et après a été procédé aux dites censures et le sieur Combes (le pasteur) a exhorté tous les dits *anciens* à s'acquitter bien et fidèlement de leur charge.

Voici encore quelques extraits des mêmes registres où il est fait mention des méreaux :

2° 8 *octobre* 1606. — Jacques de Leuzière est venu prendre la Cène sans *marque ;* de quoi il a été grandement censuré.

3° *Mercredi*, 1er *septembre* 1621. — Il est parlé d'un synode provincial qui a laissé à la liberté et discrétion des Églises d'employer les *anciens* à la distribution de la coupe de la Sainte Cène. « A St-Jean on » continuera comme par le passé. » On nomme à cet effet trois *anciens* pour aider au pasteur. « Ont été nommés pour donner la Coupe MM. Dumont, » Soubeiran et Pascal et pour conduire l'action MM. Cabrières, Campes- » vals et Berthezène et pour recevoir les *marques* M. Mazel. »

4° *Mercredi*, 26 *mars* 1625. — Ont été nommés pour bailler la coupe dimanche prochain Me André Sobeiran et Jean Bordaries de Cabrieyroux, pour conduire l'action MM. de La Taule, Dumont, Salhens, Jean Sobeyran — pour prendre les *marques*, Savin.

5° *Vendredi*, 19 *janvier* 1635. — Ont été nommés après avoir fait les censures selon la discipline pour assister à bailler la coupe pour le lieu Pierre Soubeiran et Antoine Pascal pour la paroisse — les sieurs Cabrières et Pierre Rossel conduiront l'action — et le sire André Soubeiran prendra les *marques*.

6° *Mercredi*, 21 *décembre* 1644. — Les censures générales ayant été faites et ayant fait sortir les *anciens* les uns après les autres, n'ayant rien trouvé à redire à leurs actions, tous ont été exhortés à s'acquitter le plus diligemment qu'il se pourra de leur charge et de fréquenter les prédications et les prières plus souvent qu'ils ne font. Ont été nommés pour assister à bailler la coupe pour le lieu Jean Bourdarie et pour la paroisse Pierre Melque de Caderle. — Conduiront l'action Jacques Gingard et Jean Bastide de Crosgarenc — et le sire André Soubeiran prendra les *marques*.

Il est également fait mention de méreaux, en 1626, dans les actes d'un consistoire du Quercy.

Un document original retrouvé dans les archives privées du château de Lavernède, arrondissement de Lavaur (Tarn), nous prouve que la coutume du méreau avait été introduite dans l'Église de Cuq-en-Toulza, dans le haut Languedoc, dès le principe même de l'établissement de cette Église.

Voici un extrait de cette pièce tel qu'il a été reproduit par M. de France dans un manuscrit[1] adressé en 1883 à la Société archéolo-

1. Ce mémoire a valu à son auteur une médaille de vermeil au concours ouvert en 1883 par la Société archéologique du Midi de la France.

gique du midi de la France et qui avait pour titre : NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE CUQ-TOULZA.

En 1578, l'église de Cuq avait pour pasteur M. le ministre Cazalès ainsi qu'il appert d'un petit cahier de papier contenant diverses notes relatives à la vie intérieure de cette Église pendant le cours de la même année. On y trouve des comptes pour les gages du pasteur, des extraits de délibérations du Consistoire, où l'on voit que la discipline des Églises réformées de France était fidèlement suivie par notre petit troupeau.

On y voit tracer fidèlement le rôle des divers membres du Conseil de l'Église dans la cérémonie de la Cène. Un d'eux *recepvra les marreaux*, l'autre *se tiendra à la porte*, celui-ci *adressera la table*, celui-là *baillera la coupe*. Deux anciens du Consistoire *amasseront pour les pouvres*. Mademoiselle de Labernède (*Mlle de Bonvilar*) *fournira les accoustrements*, c'est-à-dire le linge de table, deux serviettes, etc. *nécessaires à la célébration de la Sainte Cène du Seigneur Jésus.*

Nous devons d'autant plus remercier M. de France d'avoir tiré de l'oubli ces intéressants documents, qu'ils font revivre une Église huguenote disparue depuis bien des années. La ville de Cuq elle-même n'existe plus qu'à l'état de souvenir, car elle n'est aujourd'hui qu'un très petit hameau formé de trois maisons et d'un château délabré, où vivent une dizaine d'habitants.

L'usage du méreau devait être commun à toutes les Églises du haut Languedoc, car nous possédons un exemplaire de ceux qui étaient employés dans l'Église de Mazamet et nous avons vu dans la collection Bordes à Bordeaux celui de l'Église de St-Amans (Tarn).

Ces pièces sont devenues d'une extrême rareté dans nos contrées ; à Toulouse, nous ne pensons pas qu'on s'en soit jamais servi, car nous n'avons pu en trouver ici la moindre trace ; les Églises les plus rapprochées de notre ville, dont nous connaissons des méreaux, sont celles de Montauban dans le bas Quercy et de Saverdun dans le comté de Foix.

Ces pièces se rencontrent plus fréquemment dans les Deux-Sèvres ; elles y étaient nombreuses, il y a quelques années. On en faisait encore usage dans l'ancienne province du Poitou, au commencement de ce siècle ; il y a même une petite ville de l'arrondissement de Melle, *Celles-sur-Belle*, où l'on s'en servait encore il y a quatre ou cinq ans ; nous ignorons si cet usage a été supprimé depuis cette époque.

M. Victor Bujeaud, dans sa chronique de l'Angoumois (p. 219), nous apprend que les premiers méreaux qui parurent dans cette province furent frappés à *Barbezieux* en 1680.

Ils furent donnés aux fidèles qui voulaient s'approcher de la sainte table, parce que plusieurs catholiques avaient participé à la Cène. Le Consistoire, pour éviter le retour d'une pareille profanation, nomma des *anciens* pour distribuer les méreaux aux *brebis* que la persécution commençait à disséminer.

L'usage des méreaux de communion se généralisa en France parmi les réformés et dura pendant plus de deux cents ans; nous venons d'en expliquer l'origine, les persécutions en étendirent l'emploi.

Tout religionnaire reconnu digne d'être admis à la Cène dans les assemblées ou prêches du désert devait être muni d'un *marreau*. Ce signe ne lui permettait pas seulement d'obtenir la communion; il prouvait encore qu'il appartenait bien au culte poursuivi, pour assister auxdits prêches, droit dont l'exercice était alors fort périlleux.

Il fallait donc être parfaitement connu des *anciens* chargés de la distribution de ces jetons. A l'époque des persécutions de Louis XIV, ils furent portés en secret par les protestants, comme signe de ralliement[1].

Les plus anciens méreaux connus dans nos contrées datent du XVI, siècle, c'est-à-dire du commencement de la Réforme, mais en Poitou, pays où ils ont été le plus en usage, on n'en connaît point d'antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes (17 octobre 1685).

On en possède de la *basse Guyenne* (*Église de Castelmoron*); de la *Saintonge* (nous avons vu dans la collection V. Bordes, à Bordeaux, les méreaux des Églises de Jonzac et de Gémozac qui se rattachent à cette province et qui sont extrêmement rares); on en connaît aussi du *Quercy*; on n'ignore pas qu'ils étaient employés dans le *Bordelais*, et que leur usage en fut proposé dans les Églises de Normandie; mais ce fut là sans succès : un colloque rejeta cette proposition.

1. *Bulletin*, t II, p. 15.

Histoire des protestants de France, par G. de Félice, p. 70.

Voir également l'art. 17 du colloque de Bordeaux de 1750. « Dans le Bordelais, avant de s'en servir comme d'un moyen de discipline, on l'employa d'abord comme mot de passe et de ralliement. » (*Synodes du désert*, par E. Hugues.)

Il n'en fut pas de même en Picardie. En 1779, un synode provincial réunit à Bohain les députés de Thiérache, de Picardie, du Cambrésis, de l'Orléanais et du Berry. On s'y occupa de fixer les dates où serait célébrée la Cène, et des mesures à prendre contre ceux qui, sans en être dignes, se présenteraient pour y participer; aussitôt de revenir à l'usage des méreaux.

Pour empêcher, *dit l'art.* 29, que nos sacrés mystères ne soient profanés, on rétablira l'ancien usage touchant les *marques* pour approcher de la Sainte Cène, sur lesquelles sera empreinte la première lettre de l'Église du lieu. Elles seront distribuées à l'entrée de l'Église. Et cet usage sera rétabli insensiblement dans toutes les Églises avant la tenue du prochain synode, sous peine de censure.

Ce qui étonne, dit M. Hugues dans son ouvrage, c'est qu'on ne retrouve aucun méreau ni aucune mention de ces pièces dans les basses et hautes Cévennes, dans le Vivarais, dans le Dauphiné et dans le bas Languedoc.

Nous ne saurions partager complètement la surprise de M. Hugues en ce qui concerne les Cévennes; les extraits de l'Église de Saint-Jean-du-Gard que nous avons donnés plus haut prouvent que les méreaux y étaient connus.

Quant au bas Languedoc, nous aurons la preuve tout à l'heure, en parcourant les anciens registres du Consistoire de Nîmes, que les méreaux y étaient en usage depuis les premiers temps de la Réforme. Aux extraits que nous citerons viendra s'ajouter la description d'un méreau de l'Église protestante de cette ville, pièce très rare que nous avons pu nous procurer grâce à l'obligeance du colonel Boisselier, numismatiste éclairé, qui, étant en garnison à Nîmes, a bien voulu nous aider dans nos recherches.

L'emploi du méreau n'était pas, dans le bas Languedoc, limité à l'Église de Nîmes. Voici, pour le démontrer, un extrait qui a été reproduit par le pasteur Frossard, en 1872, au *Bulletin*, dans son étude sur 41 méreaux de la communion réformée.

Consistoire d'Aujargues (bas Languedoc), 23 décembre 1633.

La compagnie, après l'invocation du nom de Dieu, a nommé Me Reboul pour servir à la table, Me Benezet pour distribuer les marreaux, Me Reilhan pour demander pour les pauvres.

Il est donc parfaitement établi que le méreau était connu et son

usage pratiqué dans les Cévennes et dans le bas Languedoc. Il devait en être de même pour le Vivarais et le Dauphiné ; mais pour ces deux provinces, nous n'avons pu, jusqu'ici, en établir la preuve.

A Montauban, nous savons qu'on se servait déjà de méreaux vers le milieu du XVI[e] siècle, par le récit curieux d'un incident que provoqua un pasteur en refusant l'approche de la Sainte Cène à Madame Du Plessis-Mornay, sous le prétexte qu'elle était coiffée avec trop de coquetterie.

Dans ces détails qui ont été publiés à Niort par M. Imbert dans le bulletin de mars 1880 de la *Société de statistique, sciences, lettres et arts* du département des Deux-Sèvres et reproduits par nous en 1881 dans le *Moniteur de la numismatique* de Paris, il est, en effet, plusieurs fois fait mention de distribution de méreaux.

(*A suivre.*) E. DELORME.

BIBLIOGRAPHIE

CHARLOTTE DE BOURBON PRINCESSE D'ORANGE

Par le comte Jules Delaborde [1].

C'est une étrange destinée que celle de Charlotte de Bourbon. Le 17 mars 1559, à l'abbaye de Jouarre, une enfant de douze à treize ans (elle-même ignorait la date précise de sa naissance), après des refus répétés de sa part, après avoir protesté la veille encore, en présence des religieuses et du procureur délégué par ses parents, qu'elle ne cédait « que par crainte, contre sa volonté et pour obéir à ses père et mère », protestation solennellement renouvelée devant le chapitre et certifiée plus tard par les nonnes et l'homme de loi, le 17 mars la jeune princesse de Bourbon faisait, en pleurant, son entrée en religion et recevait, presque en même temps, la dignité d'abbesse. Le 5 mai 1582, après sept années d'union avec Guillaume d'Orange dont elle avait su partager et seconder les grands desseins, elle succombait aux suites de l'émotion causée par l'attentat de Jauréguy.

1. Paris. Fischbacher 1888, 387 pages grand in-8.

Entre ces deux dates s'est rapidement écoulée une vie d'une rare élévation, parfois d'une singulière difficulté, toujours d'une pureté et d'une droiture vainement attaquées par les ressentiments du fanatisme et que son biographe résume en ces quelques traits : « Dans l'isolement immérité qui fut le triste lot de son enfance et de sa première jeunesse s'accomplit peu à peu en elle, sous le regard de Dieu, un travail intérieur qui, épurant et éclairant son âme au contact des vérités éternelles, la fortifia contre de douloureuses épreuves, les lui fit surmonter, et en réponse à ses légitimes aspirations, la mit enfin, comme femme et comme croyante, en possession d'une liberté d'agir dont elle consacra dignement l'exercice à l'accomplissement de ses devoirs. »

Cette vie, M. le comte Delaborde l'a remise en pleine lumière. L'historien de *Gaspard de Coligny, amiral de France*, le défenseur de *Madame l'amirale*, le biographe de *François de Chastillon comte de Coligny* et de *Henri de Coligny seigneur de Chastillon*, nous donne ainsi un pendant à son attachante étude sur *Éléonore de Roye princesse de Condé*. Alors que, depuis plusieurs années, on le savait occupé d'une autre de ces belles et grandes figures du XVIe siècle, recueillant toutes les lettres de Louise de Coligny, apportant à les commenter les soins et la conscience dont il est coutumier, M. Delaborde avait rencontré sur sa route la troisième femme du Taciturne, et il avait pensé qu'un devoir de plus s'imposait à lui. Ne fallait-il pas, au prix de nouveaux labeurs, reconstituer dans son ensemble cette existence imparfaitement connue, et à l'aide de documents originaux heureusement retrouvés, montrer quels furent dès l'enfance les vrais sentiments de la fille du duc de Montpensier et de la pieuse Jacqueline de Longwy, ce que fut son attitude alors que, pouvant enfin suivre sa conscience, elle se réfugiait à la cour de l'électeur palatin Frédéric III, et comment elle comprit et remplit sa tâche de compagne fidèle du libérateur des Pays-Bas. Ce livre est un des plus complets qui soient sortis de la plume savante de M. le comte Delaborde. L'histoire intime de Charlotte de Bourbon s'y déroule dans le cadre de l'histoire générale de son époque et de son pays d'adoption. Aux renseignements fournis par les auteurs et chroniqueurs contemporains, aux correspondances disséminées dans les collections récemment imprimées, il a joint de précieuses pièces inédites tirées de la Bibliothèque nationale, des

Archives de Hollande et surtout de celles du duc de la Trémoille, descendant de l'une des six filles de la princesse d'Orange. Nous n'appellerons point ces pages une réhabilitation, car justice a été rendue depuis longtemps à Charlotte de Bourbon, — même par son père, — mais elles renferment, à côté de véritables révélations historiques sur l'unité des vues et sur le caractère de la princesse, les enseignements salutaires que produit toute contemplation attentive et suivie d'une épouse et d'une mère dévouée, d'une femme d'élite, d'une chrétienne accomplie.

F. de Schickler.

NOTES SUR TROIS HOMMES CÉLÈBRES DE CASTRES

SAMUEL IZARN, ANDRÉ DACIER, BARON CACHIN

Par Louis Barbaza.

Opuscule de 32 pages, qui, selon son modeste avant-propos, contient, non pas une biographie nouvelle de ces trois hommes célèbres, mais quelques particularités inédites sur leur personne, leur vie, les maisons qu'ils ont habitées.

Samuël *Izarn*, protestant, poète, avocat à la Chambre de l'Édit, soumet ses poésies à l'Académie de Castres fondée en 1648; il en devient membre en 1656. Attiré à Paris par son ami P. Pélisson de Castres, — le triste fondateur de la *Caisse des Conversions*, — il est admis dans la société de Mlle de Scudéry. Inconstant et ami du plaisir, il ne se fixe à rien; mais il s'acquiert un certain renom par son *Histoire d'un louis d'or* et il meurt gouverneur du fils de Colbert. Il habitait Castres, le n° 29 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

André *Dacier*, né à Castres en 1651, termine ses études à l'Académie de Puy-Laurens, lorsque Louis XIV spolie les protestants de leur collège de Castres pour le donner aux Jésuites. Marié avec Anne Lefèvre, grande helléniste comme lui, il a son premier enfant à Castres, qu'il fait baptiser au temple par le ministre Lacaux, le 11 octobre 1684. Bientôt entraîné par le cyclone de la persécution, il passe au catholicisme avec sa femme, presque à la veille de la révocation de l'Édit de Nantes, en septembre 1685, — conversion « dont on ne peut parler qu'avec respect », dit M. Barbaza. Ils habi-

taient une maison sur l'emplacement de laquelle se trouve à présent l'hôtel de la sous-Préfecture.

Le baron *Cachin*, fils de Pierre Cachin, de Fribourg en Suisse, concierge de l'évêque de Castres, baptisé le 2 octobre 1757, à l'église de la Platé. Brillamment doué, il devient ingénieur des ponts et chaussées et il a l'honneur de construire la digue de Cherbourg, qui nécessita une jetée dans la mer de 4 kilomètres de long sur un fonds de 15 et 20 mètres au-dessous du niveau des basses eaux. Il habita dans sa jeunesse la loge du concierge de l'ancien palais épiscopal.

M. Barbaza, infatigable piocheur, ne reculant devant aucune fatigue, aucun grimoire, vieux actes de notaires, archives de la ville, registres du greffe du tribunal, — a droit aux plus sincères félicitations pour la lumière qu'il jette sur certains points d'histoire locale. Je n'ai qu'une réserve à présenter sur le caractère de la conversion des Dacier. C'est en septembre qu'ils abjurèrent la foi réformée : cette époque seule en dit plus que tout. Déjà depuis longtemps, en particulier depuis un an et surtout à la veille de la Révocation, — la tourmente de la persécution broyait nos Églises et tout ce qui ne *pliait pas*... cassait; les Dacier plièrent, se convertirent; et, la *Caisse des Conversions* battant alors son plein, — leur conversion « fit leur fortune », comme elle fit celle de Pélisson : deux mois ne s'étaient pas écoulés qu'ils recevaient deux brevets de pension, l'une de 1,500 livres pour Dacier, l'autre de 500 livres pour sa femme; et, dans la suite cette première rosée fut suivie d'une véritable pluie de royales bénédictions [1].

Sauf cette erreur d'optique morale, l'étude de M. Barbaza, marquée au cachet de la plus saine érudition, mérite d'être encouragée. Elle témoigne d'une rare compétence et nous vaut de précieux renseignements dont il a seul le secret. Nous serions heureux, pour le pays et pour l'histoire, qu'il étendît sa louable entreprise aux hommes si nombreux qui ont laissé de glorieuses traces parmi nous.

CAMILLE RABAUD.

1. Voir mon *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, p. 430.

LE CHATEAU DE TALCY (Loir-et-Cher)

par Edmond Stapfer[1].

Personne n'était mieux placé que M. Stapfer pour décrire l'antique manoir de Talcy et raconter les souvenirs tragiques ou tendres qui s'y rattachent. Car, aux scènes mouvementées des guerres de religion, aux figures légendaires de Catherine de Médicis, Charles IX, d'Aubigné qu'évoque ce donjon isolé au milieu des plaines de la Beauce, se mêlent pour l'auteur d'autres scènes et d'autres figures d'un caractère plus intime et plus familial. Le *Bulletin* a déjà publié (en 1874, p. 276-78), de la plume d'un autre parent des châtelains actuels, une notice beaucoup moins complète que celle-ci, mais qui nous dispense de résumer les faits dont Talcy a été le théâtre. Disons seulement que M. E. Stapfer a retracé avec beaucoup de soin et de détails les diverses conférences que Catherine de Médicis y tint, naturellement en vain, avec les chefs huguenots pendant la première guerre de religion, et y a rattaché l'idylle si gracieuse des pures amours d'Agrippa d'Aubigné et de Diane Salviati.

Le tout est écrit sans sécheresse, avec une sorte de bonne humeur paisible qui rend cette monographie aussi agréable et instructive aux profanes qu'aux initiés. Nous n'y reprendrons qu'un seul point qui n'est, d'ailleurs, pas sans importance. M. S. laisse entendre (p. 53 ss.) qu'une lettre confidentielle du duc de Guise au cardinal son frère (25 juin 1562) ainsi qu'un mémoire des triumvirs, que les huguenots avaient interceptés, furent peut-être fabriqués par Condé pour lui permettre de dégager sa promesse de se retirer pendant deux ans avec les autres chefs, si les triumvirs étaient éloignés. Or le texte de la première de ces pièces a été retrouvé par M. de la Ferrière au *Record office*[2]. En confirmant une fois de plus l'exactitude de l'*Histoire ecclésiastique*, cette découverte fait ressortir la mauvaise foi des triumvirs et justifie amplement la défiance et les tergiversations de leurs adversaires huguenots.

N. W.

1. Paris, Fischbacher, 153 p. in-18.

2. Cf. A. de Ruble, *Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon*, t. IV, p. 268, 269.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *mars* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. E. Bersier, M. Block, G. Bonet-Maury, Ch.-L. Frossard, J. Gaufrès, F. Kuhn, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read. M. Douen se fait excuser ainsi que M. Ch. Waddington qui remercie le président de la lettre de félicitations qu'il a reçue au nom du comité à propos de sa récente nomination à l'Académie des sciences morales et politiques.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président saisit l'occasion du vote qui vient de supprimer par voie budgétaire nos facultés de théologie et nos séminaires pour protester contre une mesure dont il semble que le souvenir seul de notre histoire aurait dû suffire à nous préserver[1]. Puis il rend hommage à la science et à la rare obligeance de feu M. Théodore Claparède sur lequel on trouvera une notice dans le *Bulletin* qui est sous presse.

Bulletin. — En communiquant le sommaire du numéro du 15 mars, M. Weiss explique que l'étendue des articles en cours de publication et qu'on ne saurait morceler ou remettre indéfiniment, l'a contraint à n'insérer qu'un seul document proprement dit, d'ailleurs amplement complété par ceux que renferment les autres parties de la livraison. — M. Bonet-Maury propose, pour le moment où la rédaction sera moins pourvue, une étude sur le *protestantisme aux universités d'Orléans, Bourges,* etc., *au* XVIe *siècle*. M. Frossard remet la copie d'un *Mémoire* de 1771 *envoyé à M. de Périgord au sujet des synodes du bas Languedoc.* M. Read offre quelques *lettres inédites de Th. de Bèze et de Chandieu.*

Assemblée annuelle. — Elle doit se tenir le jeudi soir 12 avril, à 8 heures, à l'Oratoire. On essayera cette année de former un chœur bénévole pour chanter le psaume 139, récemment mis en musique par M. E. Bost, ainsi que quelques-uns de nos psaumes huguenots. Après le rapport de M. le Président, deux courtes lectures seront faites, par M. N. Weiss sur *Maître François Landry, curé de Sainte-Croix en la cité de Paris* (1543), et par M. M. Lelièvre sur les *Héros de Crespin.* On espère que M. Bersier voudra bien ajouter quelques paroles à propos de la statue de Coligny.

Bibliothèque. M. Falguière a envoyé une liste des réfugiés du Vigan. M. Read dépose une *Biblia en lengua española traduzida de la verdad Hebraïca, por muy excellentes letrados... En Amsterdam anno,* 5486. — M. A. Franklin, plusieurs volumes dont *Philippi Regis catholici Edictum de librorum prohibitorum Catalogo obervando. Antverpiae ex officina Chris-*

1. On sait que, le 29 mars, grâce au Sénat, la Chambre a bien voulu rétablir ce crédit.

tophori Plantini M. DLXXX (108 p. in-8, en latin. flamand et espagnol). M. de Schickler, offre, entre autres, *Religionis et regis adversus exitiosas Calvini, Bezæ et Ottomani Conjuratorum factiones defensio prima. Ad senatum populumque parisiensem.* Parisiis, apud Vincentium Sertenas, 1562, 24 f. in-8°, et *Ad Ioannis Maioris impudentis poetæ impudentissimas in Th. Bezam criminationes variæ variorum Galliæ, Germaniæ, Italiæ poetarum responsiones*, 21 p. in-4°.

CHRONIQUE

Dédicace d'un livre de Jacques Androuet Du Cerceau à la duchesse de Ferrare, 1566. — Le *Bulletin* a déjà signalé « le splendide ouvrage de luxe dans lequel M. le baron de Geymüller a retracé avec tant de compétence et reproduit avec une rare perfection la vie et l'œuvre de ces grands artistes du XVI[e] siècle, Jacques et Baptiste Androuet Du Cerceau[1] ».

En m'associant à l'hommage rendu par les plumes les plus autorisées au bel ouvrage de M. Henry de Geymüller, je ne veux que relever dans sa brillante étude quelques points intéressants pour l'histoire. Malgré les travaux de Berty, de Destailleur, et la double notice de la *France protestante*, bien des obscurités entouraient la vie de Jacques Androuet Du Cerceau, le premier du nom, que l'on a plus d'une fois confondu avec d'autres membres de sa famille. On est même allé jusqu'à contester la légitimité du titre d'architecte à l'auteur du grand ouvrage des *Plus excellens bastimens de France*. La minutieuse enquête à laquelle s'est livré M. de Geymüller a fait la lumière sur plusieurs points d'une réelle importance.

Grâce à lui, le doute n'est plus possible sur le voyage d'Androuet Du Cerceau en Italie d'où il rapporta les curieux dessins conservés à la Bibliothèque de Munich, et qui n'ont pas seulement le mérite de nous initier à ses premières études de l'art antique sur les lieux mêmes, mais qui nous fournissent de précieuses indications sur certains monuments de la ville éternelle au moment où les vit Du Cerceau. M. de Geymüller que ses remarquables travaux sur Bramante et la basilique de Saint-Pierre ont rendu si familier avec l'histoire de l'art dans son plus illustre foyer, et qui a déployé une rare sagacité dans l'attribution des dessins conservés à Munich, y reconnait à des signes certains la main de Du Cerceau, et n'a pas de peine à faire partager cette conviction au lecteur. La date du voyage du jeune artiste en Italie (1531-1532) et, par voie de déduction, la date de sa naissance, vers 1510, sont fixées avec une probabilité qui approche de la certitude.

1. *Les Du Cerceau. Leur vie et leur œuvre d'après de nouvelles sources* par le baron Henry de Geymüller, correspondant de l'Institut de France. Librairie de l'Art. 1 vol. in-4, 1887.

Ce n'est pas avec moins d'autorité que l'historien de Jacques Androuet père, a rappelé ses titres comme architecte dans les travaux de restauration du château de Montargis, résidence de Renée de France, duchesse de Ferrare. Rien de plus élégant que le berceau construit dans les jardins du château, sur le modèle de celui que Bramante exécuta dans les jardins du Vatican. Les portes monumentales formant point de vue dans les allées, n'étaient pas moins heureusement conçues. On savait déjà que le nouveau chœur de l'église de la Madeleine de Montargis était l'œuvre de Du Cerceau. De plus importantes constructions, celles des châteaux de Verneuil et de Charleval, furent aussi exécutées d'après ses plans, et lui assignent un rang très élevé parmi les grands architectes d'une époque qui vit éclore tant de chefs-d'œuvre sur le sol de l'ancienne France.

Comme graveur ses titres sont aussi nombreux que brillants. Par ses publications si variées de monuments anciens et modernes, nul n'a plus contribué que lui à propager les principes et à populariser les modèles qui ont si puissamment concouru aux progrès de l'architecture. Il s'est produit alors dans l'art un phénomème analogue à celui qu'on a remarqué dans les lettres. Une école éminemment française est sortie de l'étude intelligente de l'antiquité. L'érudition n'a pas nui au talent, ni l'imitation à l'originalité, ce trait distinctif du génie dans tous les genres.

Un intérêt particulier s'attache aux relations de l'illustre architecte avec la pieuse princesse dont les quinze dernières années (1561-1575) s'écoulèrent au château de Montargis. La dédicace qu'on va lire est un document capital à cet égard, une page du plus grand prix pour la biographie de Du Cerceau. Il faut savoir d'autant plus de gré à M. de Geymüller de l'avoir reproduite, qu'elle est empruntée à un ouvrage fort rare, le *Livre de grotesques* publié en 1566, et dont il n'existe que deux exemplaires ayant conservé le titre et la dédicace. Voici ce morceau :

A Madame, Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, etc...

Si Dieu m'eust donné telle commodité de pouvoir, comme il a mis en moy le bon vouloir et affection en vostre endroit (Madame) *je n'eusse esté si longtemps sans recréer vostre esprit de quelques livres de mon art et labeur. Entre autres je vous eusse présenté celuy des bastimens singuliers de France*[1], œuvre digne d'estre mise en avant pour le grand plaisir et délectation que pourroient prendre tous les grands seigneurs et amateurs de l'art d'architecture; *ce que j'avois délibéré faire et mettre en lumière*

1. Le premier volume de cet important ouvrage ne parut qu'en 1576, un an après la mort de la duchesse de Ferrare, avec une dédicace à Catherine de Médicis, dont les libéralités avaient soutenu l'auteur dans « un long et pénible travail ». — Le second parut en 1579. Voir la notice de la *France protestante*, nouvelle édition, t. I, p. 240.

soubz le bonvouloir du Roy, duquel j'ay la permission[1]; ayant délibéré (Dieu aidant) mettre en iceluy, non seulement les plans, commodités et élévations desdits bastimens; mais avec ce, faire quelques discours sur la situation d'iceux, et en quel temps, et soubz quels roys ils ont esté construicts, avec déclarations d'iceux, ce qui eust ravi aux hommes quelques heures pour y entremesler leurs esprits. Mais d'autant que tel œuvre ne se peut faire sans grans frais, peine et travail; *attendu aussi que cela requiert soy transporter sur les lieux, où il y a du temps et dépense, je n'ai pu y satisfaire, Madame, pourceque lorsque j'estoye acheminé pour aller visiter les dicts bastiments, et commencer le dict œuvre, les misérables troubles survindrent en ce royaume*, qui me causèrent si grandes pertes et dommaiges, *et à toute ma famille*, que je n'ay eu depuis moyen ne pouvoir de poursuivre mon desseing. *Et maintenant qu'il a pleu à vostre bonté me retirer à vostre service*, j'ay dérobé quelques heures du jour et de la nuict pour ramasser un livre de grotesques[2], d'inventions diverses, de laquelle œuvre Vostre Excellence pourra prendre plaisir pour la vérité des choses comprinces, parties desquelles j'ay tiré de Monceaux, lieu fort notable, aucunes de *Fontainebleau, autres sont de mon invention*, ce que j'ay faict, en attendant le moyen que Dieu me donnera de poursuivre *le dict livre des bastimens de France*, et espère aussi faire autres œuvres qui vous seront, madame, délectables, et à toutes personnes d'esprit récréatives, lesquelles pareillement seront utiles et proufitables à gens qui se plaisent à l'architecture. *Cependant ceste mienne œuvre de grotesques pourra servir aux orfèvres, paintres, tailleurs de pierre, menuisiers et autres artistes, pour éveiller leurs esprits et appliquer chacun en son art ce qu'il y trouvera propre*, pour le contentement des seigneurs, pour lesquels ils seront employez, vous suppliant très humblement, Madame, prendre à gré ce mien petit labeur, et m'excuser si je prends la hardiesse de desdier à votre grandeur chose de si petite importance, mais plustost aurez esgard à vostre très affectionné serviteur, *lequel souhaite à jamais s'emploier à vostre service*, en priant Dieu vous maintenir, Madame, en santé, et donner longue et heureuse vie,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

JACQUES ANDROUET DU CERCEAU.

Le ton général et la signature de cette pièce si pleine de révélations montrent assez quelle était la familiarité des rapports entre la duchesse

1. C'est à Charles IX qu'est dédié le deuxième volume du *Livre d'architecture* de Jacques Androuet Du Cerceau. Voir *ibidem*, p. 348.

2. Mot emprunté à l'italien : *grottesca*, pour désigner des arabesques à l'imitation de celles trouvées dans les *grottes* ou ruines de palais antiques. Voici comment s'exprime un bon juge, M. Berty, sur cet ouvrage de Du Cerceau : « Délicieuse collection d'arabesques qui décèle une originalité, ainsi qu'une facilité d'invention extraordinaire. » (In-4°. Paris, 1566. Imprimé par Wechel.)

et l'éminent artiste qui pouvait s'intituler *son très affectionné serviteur*. Ces mots : *Maintenant qu'il a pleu à vostre bonté me retirer à vostre service*, semblent même en fixer la date, confirmée par deux extraits du livre de comptes de la duchesse :

Février 1565. — A M. Pierius et Du Cerceau pour distribuer aux pauvres de Montargis.. 100 l.

Octobre de la même année. — A M. Jacques du Cerceau pour aumosnes aux pauvres prisonniers.. 35 s.

Le livre de comptes manque pour les années 1561-62-63, et l'absence du nom de Du Cerceau en 1564, semble indiquer qu'il n'entra au service de la duchesse que l'année suivante, c'est-à-dire postérieurement à la première guerre de religion marquée par de grands troubles dans la capitale du Gâtinais[1]. Les travaux de restauration du château dont il fut chargé n'auraient donc commencé qu'alors, c'est-à-dire en 1565, pour continuer, presque sans interruption, jusqu'à la mort de Renée (12 juin 1575); temps heureux pour l'artiste vivant dans l'intimité d'une princesse aussi pieuse que distinguée, dont il partageait la croyance et fut plus d'une fois appelé à distribuer les aumônes. Il s'en souvenait sans doute quand il écrivit dans la notice consacrée au château restauré par ses soins, et dans ce volume des *Plus excellens bastimens de France*, qu'il aurait voulu dédier à sa bienfaitrice, les lignes suivantes :

« Ceste maison fut baillée à Madame Renée de France, fille du Roy Loys 12e, mariée au duc Hercules de Ferrare, pour partie de son apanage, laquelle estant vesve et retirée en France en 1560, trouvant le lieu ainsi beau et tel que dessus, toutefois fort descheu et desmoly, et par ce moyen rendu quasi inhabitable, l'a amplement réparé, embelly et enrichy d'aucuns nouveaux bastimens et autres commoditez, tel qu'on le voit à présent, et y a fait sa demeure jusques à son trespas. »

Le château de Montargis n'existe plus et le peintre Girodet, originaire de cette ville, en vit tomber les dernières pierres sous le marteau démolisseur de la bande noire (*Bull.*, t. XV, p. 300, 302), mais le souvenir de Jacques Androuet Du Cerceau demeure associé à celui de la princesse qui fit du vieux manoir de Charles V « l'Hotel-Dieu des pauvres persécutés de France » et y passa les dernières années de sa vie. Sur ce point comme sur bien d'autres qui touchent plus directement à l'art, on ne

1. Je diffère ici d'opinion avec un guide toujours bon à suivre, M. de Geymüller, qui, se fondant sur les premières lignes de la dédicace des *Grotesques*, et sur le regret exprimé par l'artiste d'avoir été si longtemps sans témoigner sa reconnaissance à la duchesse par l'hommage d'un de ses écrits, fait commencer leurs rapports, ainsi que les travaux de restauration du château, en 1560. Mais le langage tenu par Du Cerceau en 1566 peut très bien se concilier avec son établissement à Montargis en 1565, tandis que ces mots : *Et maintenant qu'il a pleu à vostre bonté me retirer à vostre service*, deviennent inexplicables si l'on en cherche la justification à une date trop reculée.

consultera pas sans fruit le bel ouvrage de M. de Geymüller, qui, en réunissant dans un chapitre bibliographique très complet les dédicaces peu connues de divers ouvrages de Du Cerceau, a restitué de précieuses pages à la biographie du célèbre architecte et graveur français.

Son dernier ouvrage, le *Livre des édifices antiques romains*, est dédié à Jacques de Savoie, duc de Nemours, et gendre de la duchesse de Ferrare, qui s'honora en recevant dans son château d'Annecy et en inscrivant sur les rôles de sa maison le protégé de sa belle-mère, aussi fidèle huguenot qu'excellent artiste, et lui assura ainsi le repos de ses vieux ans. Le duc de Nemours mourut en 1585, précédé ou suivi dans la tombe par l'hôte septuagénaire dont les travaux ont été si dignement retracés par M. de Geymüller, et dont le nom s'inscrit à côté de ceux de Philibert Delorme et de Jean Bullant dans les annales de la Renaissance.

J. B.

Le mausolée du duc de Rohan, à Genève. — Nous venons d'apprendre que madame Vignier a légué au Consistoire de l'Église réformée de Genève une somme destinée à faire refaire, en marbre ou en bronze, la statue qui se trouvait sur le tombeau du duc de Rohan, dans le temple Saint-Pierre. L'ancienne statue fut brisée par les révolutionnaires genevois, en 1794, lorsqu'ils violèrent le tombeau et jetèrent au Rhône les ossements qu'il contenait. Elle a été, depuis lors, remplacée par une mauvaise statue en plâtre. Le Consistoire, ayant accepté le legs de madame Vignier, a ouvert un concours limité entre quelques sculpteurs pour la composition de la nouvelle statue.

Assemblée générale de la Société. — C'est grâce à elle que ce numéro paraît avec un léger retard. Ce retard, par contre, nous permet de donner des nouvelles toutes fraîches de cette solennité. Malgré un temps affreux, l'Oratoire s'est bien rempli, le jeudi soir, 12 du courant. Le programme sommaire arrêté dans la séance du 13 mars a été exécuté de point en point, et bien qu'il fût très — peut-être, si nous en croyons quelques remarques — trop chargé, la majeure partie de l'auditoire est resté jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à près de onze heures. Les chants ont été, à juste titre, très goûtés, et l'impression générale est que la Societé a remporté un succès de plus. Le prochain numéro du *Bulletin* sera exclusivement consacré à un compte rendu détaillé.

N. W.

NÉCROLOGIE

Le général Perrier.

Le temps nous a manqué le mois dernier pour annoncer à nos lecteurs la mort de notre coreligionnaire, M. le général Perrier, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, directeur du Service

géographique de l'armée et président du Conseil général du Gard. Quoique ses travaux ne l'aient pas porté vers les recherches historiques, ce savant éminent, ce patriote, cet énergique descendant des Camisards mérite que nous lui consacrions quelques lignes dans notre *Bulletin historique*. Il est de ceux dont le nom ne doit pas périr et dont l'œuvre scientifique grandit avec le temps. Dans notre incompétence à apprécier convenablement ses grands travaux nous ne pouvons mieux faire que de transcrire quelques-unes des paroles prononcées dans l'une des dernières séances de la Société de géographie :

« François Perrier, né en 1833 à Valleraugue (Gard), sortait en 1855 de l'École polytechnique, qui fournissait naguère à l'École d'état-major quelques élèves destinés aux travaux géodésiques de la carte de France. C'est dans cette direction que Perrier orienta dès lors sa carrière. Parvenu au grade de capitaine, il fut chargé en 1861 d'opérer la jonction géodésique de la France et de l'Angleterre. En 1863, il effectuait la reconnaissance géodésique de la Corse; de 1864 à 1869, celle de l'Algérie. Il commençait en 1870 une nouvelle mesure de la méridienne de France quand la guerre éclata. Perrier fit alors partie de l'état-major de la garde à l'armée du Rhin. Jusqu'en 1880, il a poursuivi la délicate opération de mesure de la méridienne de France. C'est dans le but de prolonger cet arc de méridien sur le territoire de l'Algérie qu'il jeta par dessus la Méditerranée les côtés d'immenses triangles géodésiques... » Cette grande opération suffirait pour rendre son nom impérissable, et c'est dans cette même année que l'Académie des sciences ouvrait ses portes au lieutenant-colonel Perrier...
« Chargé, en 1882, de diriger l'une des missions d'observation du passage de Vénus sur le soleil, il se rendit en Floride. A son retour il était placé à la tête du service géographique de l'armée, ancien dépôt de la guerre, qu'il réorganisa. »

Ajoutons que le général Perrier était un ferme protestant et qu'il était fier de sa descendance camisarde. Aussi, malgré tous ces grands travaux et d'autres encore, et malgré un labeur scientifique incessant, était-il toujours prêt à donner son appui aux intérêts de notre Église, qui s'honore de pouvoir revendiquer de tels hommes.

W. M.

Le Gérant : Fischbacher.

Bourloton. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité).

ALFRED CARTIER ET ÉMILE RIVOIRE. **Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**, 2e éd., XII-303 pages in-8. Genève, Jullien, 1887.

L'ABBÉ FILHOL. **Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut-Vivarais depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours.** 4 vol. in-8, de XXVII-667-697-580-638 pages; planches. Annonay, Moussy, 1880-1882.

J.-J. ALTMEYER, professeur à l'Université de Bruxelles. **Les Précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas.** 2 vol. in-8 de 349 et 311 pages. Paris, Alcan; Bruxelles, Muquardt, 1886.

LE ROUX DE LINCY et ANATOLE DE MONTAIGLON. **L'Heptaméron des nouvelles de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre.** 4 vol. in-8 écu de 396, 380, 328 et 366 pages; 3 planches. Paris, Eudes, 1880. (Le premier volume renferme le texte de l'Oraison funèbre de Marguerite, par Charles de Sainte-Marthe, et le dernier, outre des notes étendues, un glossaire).

A. GEFFROY. **Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique.** Choix de lettres et entretiens. 2 vol. in-16, de LXXXI-349 et 413 pages. Paris, Hachette, 1887.

L. CLÉDAT. **Le Nouveau Testament**, traduit au XIIIe siècle en langue provençale, suivi d'un rituel cathare, reproduction photolithographique du manuscrit de Lyon, exécutée par MM. Lumière frères, tirée par M. Storck. (Tome IV de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon), 1 vol. in-8 de XXVI et 482 pages. Paris, Leroux, 1888.

A. MOCHOT. **Les protestants d'Is-sur-Tille aux XVIe et XVIIe siècles**, 63 pages in-8. Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne d'histoire de géographie*. Dijon, Darantière, 1888.

CH. DURAND. **Plan de Bragera** (Bergerac), Grande planche représentant chaque maison de cette ville et des environs au XVIe siècle, avec légende.

J. ROMAN. **Tableau historique du département des Hautes-Alpes.** Première partie : État ecclésiastique, administratif et féodal antérieur à 1789, histoire, biographie, bibliographie de chacune des communes qui le comprennent. 204 pages in-4 à deux colonnes. Paris, Picard; Grenoble, Allier, 1887.

CHARLES LEFORT. **Notices sur d'anciens membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.** 81 pages in-4, réimprimé par Fick à l'occasion du cinquantenaire de la Société, 2 mars 1888.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888